



PROJET ÉOLIEN DE LA CRAYÈRE

EXPERTISE PAYSAGÈRE

03
23

L'auteur de ce document est :



ATER Environnement

Pierre DUHAMEL
7 Rue Charles Perraud
44 400 Rezé
tel : 03.60.40.67.16

pierre.duhamel@ater-environnement.fr

Expertise paysagère

Contrôle qualité : Cyril GUIMARD (ATER Environnement)

PRÉFACE

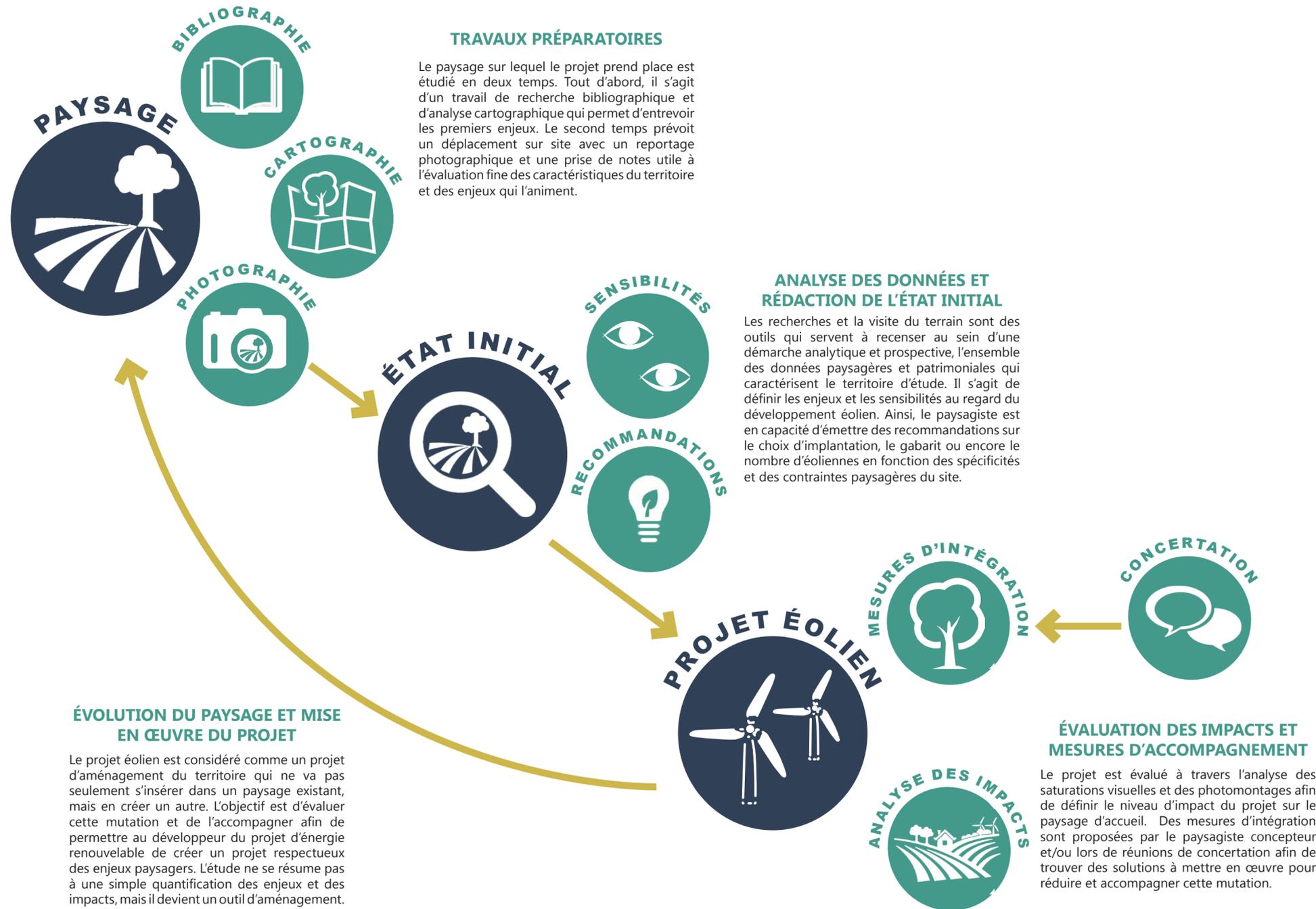
« L'implantation d'éoliennes induit la nécessité de composer avec le paysage existant. Dès lors que la conservation et la protection des paysages est compatible avec cette implantation, l'objectif doit être la réussite d'un aménagement des paysages. Il est en effet illusoire de vouloir dissimuler un parc éolien. Un projet construit en amont avec les acteurs du territoire, les habitants et les services de l'État permet une meilleure appropriation locale et la prise en compte des enjeux réels et vécus par ses habitants.

Le but de l'étude paysagère est de mettre en évidence les caractéristiques paysagères du territoire et de recenser et hiérarchiser les sensibilités patrimoniales et paysagères vis-à-vis de l'éolien pour déterminer dans quelle mesure et comment aménager un projet éolien sur le territoire étudié. Elle vise également à mesurer les effets produits (visuels notamment). La notion de patrimoine inclut quant à elle aussi bien les éléments du patrimoine bâti que ceux du patrimoine paysager et culturel. »

Ministère de l'Écologie et du Développement Durable
Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie

Cet extrait du Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens actualisé en 2020 évoque avec force l'étendue des enjeux de paysage qui concernent un projet éolien. Dans cette perspective, l'objectif de cette étude n'est pas seulement d'évaluer les effets du projet dans son territoire, mais surtout d'entrevoir le projet comme une opportunité de développement des paysages.

Ce document a pour objet l'étude du paysage et du patrimoine dans le cadre du volet paysager de l'étude d'impact du projet éolien sur les territoires communaux de Courcemain et Faux-Fresnay. Le projet se situe en région Grand-Est, plus précisément dans le département de la Marne. La zone d'implantation potentielle est située à environ 35 km au nord de Troyes, à 46 km au sud-ouest de Châlons-en-Champagne et à 70 km au sud-est de Reims. Le volet paysager est réalisé conformément au Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en octobre 2020).



TRAVAUX PRÉPARATOIRES

Le paysage sur lequel le projet prend place est étudié en deux temps. Tout d'abord, il s'agit d'un travail de recherche bibliographique et d'analyse cartographique qui permet d'entrevoir les premiers enjeux. Le second temps prévoit un déplacement sur site avec un reportage photographique et une prise de notes utile à l'évaluation fine des caractéristiques du territoire et des enjeux qui l'animent.

ANALYSE DES DONNÉES ET RÉDACTION DE L'ÉTAT INITIAL

Les recherches et la visite du terrain sont des outils qui servent à recenser au sein d'une démarche analytique et prospective, l'ensemble des données paysagères et patrimoniales qui caractérisent le territoire d'étude. Il s'agit de définir les enjeux et les sensibilités au regard du développement éolien. Ainsi, le paysagiste est en capacité d'émettre des recommandations sur le choix d'implantation, le gabarit ou encore le nombre d'éoliennes en fonction des spécificités et des contraintes paysagères du site.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE ET MISE EN ŒUVRE DU PROJET

Le projet éolien est considéré comme un projet d'aménagement du territoire qui ne va pas seulement s'insérer dans un paysage existant, mais en créer un autre. L'objectif est d'évaluer cette mutation et de l'accompagner afin de permettre au développeur du projet d'énergie renouvelable de créer un projet respectueux des enjeux paysagers. L'étude ne se résume pas à une simple quantification des enjeux et des impacts, mais il devient un outil d'aménagement.

Démarche de l'expertise paysagère

L'expertise paysagère d'un projet éolien se décompose en quatre étapes de travail :

- o Les travaux préparatoires ;
- o L'analyse de l'état initial accompagnée d'une synthèse des sensibilités ainsi que des recommandations pour l'aménagement du parc ;
- o L'évaluation des impacts du projet éolien comprenant l'étude des variantes et de la saturation visuelle ainsi que l'analyse des photomontages ;
- o Les propositions de mesures ERC et d'accompagnement.

LES TRAVAUX PRÉPARATOIRES

L'élaboration de l'expertise paysagère commence par des travaux préparatoires, indispensables à la connaissance et à l'analyse des paysages et des éléments de patrimoine situés aux abords du projet éolien. Cette première phase d'analyse préparatoire se déroule en deux temps avec tout d'abord :

- o La collecte d'éléments bibliographiques ;
- o Une analyse cartographique des enjeux paysagers et patrimoniaux ;
- o La réalisation d'une carte des zones de visibilité théoriques du futur parc éolien ;
- o La définition des différentes aires d'étude ;

Ce premier relevé d'informations permet de recenser les différents édifices et sites patrimoniaux, les unités paysagères présentes, le relief et l'hydrographie du secteur d'étude. En parallèle, une carte des zones de visibilité théoriques permet de préparer un itinéraire pour la visite du terrain d'étude. Il s'agit du second temps de travail dans la phase «travaux préparatoires».

Le déplacement sur le site a pour objectif d'affiner l'analyse théorique à travers un reportage photographique et une prise de notes utile à l'évaluation fine des caractéristiques du territoire et des enjeux qui l'animent.

L'ÉTAT INITIAL ET LES RECOMMANDATIONS

A travers les recherches et la visite du terrain, des aires d'étude adaptées sont définies. L'état initial recense au sein d'une démarche analytique et prospective, l'ensemble des données paysagères et patrimoniales pour :

- o Comprendre comment les paysages sont organisés et structurés avec l'analyse du relief, des motifs paysagers (bocages, plaines agricoles, forêts, vallées, etc.), le relevé des ensembles urbanisés, les itinéraires de randonnée, etc. qui vont caractériser le territoire d'étude ;
- o Identifier les valeurs paysagères et patrimoniales présentes (monuments historiques, sites UNESCO, les sites patrimoniaux remarquables, etc.) ;
- o Caractériser la manière dont le territoire est vécu et parcouru, en tant que cadre de vie quotidien ou comme espace de découverte touristique.

A partir de ce travail, il est possible de définir les enjeux présents à l'échelle de chaque aire d'étude. Par la suite, l'analyse s'intéresse à évaluer le niveau de sensibilités des enjeux recensés, c'est-à-dire, le niveau de perception potentiel du site d'étude et des futures éoliennes depuis les différentes aires d'études (notamment depuis les secteurs à enjeux préalablement identifiés, les parcs éoliens avoisinants, les bourgs, les axes de communication, les itinéraires de tourisme, le patrimoine architectural et paysager, etc.

La synthèse des enjeux et sensibilités du territoire d'étude permet alors au paysagiste d'établir des recommandations sur le choix d'implantation (recommandations géographiques), sur le gabarit (taille des éoliennes) ou encore sur le nombre de machines en fonction des spécificités et des contraintes paysagères du site. Cette étape peut d'ores et déjà être considérée comme une démarche d'évitement et de réduction des impacts puisqu'elle participe à l'émergence progressive du parti d'aménagement et tient compte des sensibilités et des potentialités présentes.

L'ÉVALUATION DES IMPACTS

A la suite des recommandations de l'état initial, le parti d'aménagement pourra être décliné en plusieurs variantes qui sont comparées au regard de leur capacité respective à répondre aux enjeux paysagers et patrimoniaux. La variante retenue peut ne prendre en compte qu'une partie seulement des recommandations paysagères. En effet, le porteur de projet doit également réfléchir son implantation en fonction du croisement de plusieurs expertises (écologiques, acoustiques...).

Les effets induits par le projet éolien, particulièrement sur les sites les plus sensibles, sont évalués sur une série de simulations paysagères (les photomontages) et des calculs de saturation visuelle qui permettent d'appréhender le futur parc dans des conditions se rapprochant d'une perception réelle. De ce fait, le choix des points de vue est primordial et il doit permettre :

- « o D'évaluer les impacts aux abords immédiats du projet ;
- o D'évaluer l'impact du projet sur les structures paysagères et éléments de paysage ou de patrimoine identifiés comme sensibles dans l'état initial ;
- o D'évaluer l'impact du projet au regard des effets cumulatifs qu'il induit en lien avec les autres parcs.

Certains points de vue peuvent être choisis parce qu'ils ne présentent justement pas de vue directe sur le parc éolien. Dans ce cas, ils servent par exemple d'argumentaire précisant une absence de visibilité depuis un site patrimonial présentant des enjeux importants vis-à-vis de l'éolien. Ainsi, le choix se portera sur les points de vue susceptibles d'être impactés de façon significative et ceux qui sont représentatifs de certaines vues dans la zone d'étude.

Outre les points de vue sélectionnés pour des raisons paysagères, il s'agit aussi de disposer de simulations illustrant des éloignements et des orientations différentes pour permettre à un public non averti, d'apprécier l'évolution de la prégnance et de l'emprise des éoliennes, à mesure que l'on s'éloigne du site du projet. Tous les points choisis pour illustrer le projet sont répertoriés avec précision sur une carte sur laquelle apparaîtront aussi les aires d'étude, voire idéalement les unités paysagères, les structures (lignes de force) concernées et le patrimoine et les paysages protégés et identifiés comme sensibles. Cette carte identifiera également les parcs éoliens existants et les autres projets éoliens connus.

Le point de vue ne doit pas chercher l'exception, ou l'anecdotique mais être à l'image des points de vue qui peuvent s'offrir aisément sur le territoire. »

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, décembre 2016 & Octobre 2020

En complément des photomontages et de leurs commentaires, des cartes de zones d'influence visuelle du projet sont analysées. Elles permettent d'appuyer et d'évaluer au mieux les lieux présentant des visibilité potentielles du projet.

LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

Il s'agit ici de proposer des « actions présentant un caractère prospectif particulièrement affirmé visant la mise en valeur, la restauration ou la création de paysage », comme y invite la Convention Européenne du Paysage. Les mesures d'accompagnement sont proposées en accord avec le porteur de projet par le paysagiste concepteur et/ou lors de réunions de concertation afin de trouver des solutions à mettre en œuvre pour réduire et accompagner cette mutation du paysage. Chaque aménagement proposé est pensé en lien avec le contexte politique, social, environnemental, paysager du territoire dans lequel il s'inscrit.

Etat Initial 11

1.DÉFINITIONS ET LEXIQUE

- 1.1. Les notions du paysage
- 1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités
- 1.3. Évaluation des impacts

11
12
14
15

2.DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

17

3.CADRAGE PRÉLIMINAIRE

- 3.1. Relief, hydrographie et géologie
- 3.2. Les unités paysagères
- 3.3. L'occupation du sol
- 3.4. Schéma Régional Éolien
- 3.5. Visibilité théorique
- 3.6. Focus sur les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
- 3.7. Les aires d'étude adaptées

23
25
31
39
40
43
45
49

4.CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS

- 4.1. Contexte éolien
- 4.2. Effets cumulés et motif éolien
- 4.3. Respiration visuelle

51
53
54
57

5.AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)

- 5.1. Axes de communication
- 5.2. Bourgs et lieux de vie
- 5.3. Tourisme
- 5.4. Patrimoine architectural et paysager
- 5.5. Patrimoine : Focus sur les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne
- 5.6. Synthèse des enjeux et des sensibilités

59
61
65
69
71
75
76

6.AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE (AER)

- 6.1. Axes de communication
- 6.2. Bourgs et lieux de vie
- 6.3. Tourisme
- 6.4. Patrimoine architectural et paysager
- 6.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

79
81
85
89
91
92

7.AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE (AEI)

- 7.1. Axes de communication
- 7.2. Bourgs et lieux de vie
- 7.3. Tourisme
- 7.4. Patrimoine architectural et paysager
- 7.5. Synthèse des enjeux et des sensibilités

95
97
101
105
107
108

8.SYNTHÈSE DE L'ÉTAT INITIAL

111

9.RECOMMANDATIONS PAYSAGÈRES

117

Comparaison des variantes 121

1.VARIANTES D'IMPLANTATION

123

2.PHOTOMONTAGES DE VARIANTES

131

3.VARIANTE RETENUE

139

Impact sur le paysage 143

1.ZONE D'INFLUENCE VISUELLE

- 1.1. Méthode
- 1.2. Visibilité brute du projet (avec prise en compte des masques à la perception)

145
147
149

2.SATURATION VISUELLE

- 2.1. Principe et méthode
- 2.2. Analyse de la saturation

151
152
156

3.CHOIX DES POINTS DE VUE

- 3.1. Sélection des points de vue
- 3.2. Méthodologie des photomontages
- 3.3. Lecture des photomontages

167
168
172
174

4.CARNET DE PHOTOMONTAGES

- 4.1. Aire d'étude éloignée
- 4.2. Aire d'étude rapprochée
- 4.3. Aire d'étude immédiate

177
178
228
302

5.EFFETS CUMULÉS

345

6.SYNTHÈSE DES IMPACTS

349

Mesures d'intégration 353

1.MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

- 1.1. Mesures d'évitement et de réduction
- 1.2. Intégration des éléments connexes du parc

355
356
357

2.MESURES D'ACCOMPAGNEMENT DU PROJET DE LA CRAYÈRE

- 2.1. Compensation / Accompagnement
- 2.2. Accompagnement végétal des lieux de vie autour du projet
- 2.3. Réaménagement paysager du parking de la Grande Rue
- 2.4. Enfouissement des réseaux rue de la Mairie
- 2.5. Bourse aux arbres
- 2.6. Synthèse des mesures d'accompagnement

359
360
360
361
362
363
364

Conclusion & annexes 367

1.CONCLUSION GÉNÉRALE

368

2.ANNEXES

- 2.1. Bibliographie

369
369

3.TABLE DES FIGURES

370



© ATER Environnement, 2020

ETAT INITIAL

1. DÉFINITIONS ET LEXIQUE

1.1. Les notions du paysage

1.1.a. Notions de paysage

«Le paysage, tel que défini par la Convention Européenne du Paysage, désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, et dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains, et de leurs interrelations.»

« La gestion des paysages, telle que définie par la Convention Européenne du Paysage, comprend les actions visant, dans une perspective de développement durable, à entretenir le paysage afin de guider et d'harmoniser les transformations induites par les évolutions sociales, économiques et environnementales.»

Convention européenne du paysage, 2000

QU'EST-CE-QUE LE PAYSAGE ?

La notion de paysage tire son héritage de plusieurs domaines. D'abord objet d'art (paysage désignant alors la peinture de paysage, le fait de représenter par la peinture des scènes par opposition à des personnages), cette notion s'enrichira avec les sciences humaines, notamment la géographie et la sociologie, pour aboutir à la vision actuelle, c'est-à-dire celle d'un espace, avec ses caractéristiques physiques et factuelles, vu à travers le prisme culturel de chaque individu. Dans le cadre de l'expertise paysagère, le paysage se définit à travers les notions de visibilité et de perception, c'est-à-dire :

o Le Paysage visible : « la notion de visibilité correspond à une approche « quantitative ». Il s'agit de déterminer ce que l'on voit, dans quelles proportions on le voit (taille, distance, pourcentage d'occupation du champ visuel, etc.), depuis quel endroit, si l'observateur est statique ou dynamique, s'il est dynamique : quel est son moyen de transport (piéton, véhicule lent, rapide, etc.), quelle séquence paysagère en découle, etc.»

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension est purement objective et factuelle. Elle se compose des facteurs naturels qui forment les bases, le socle du paysage (topographie, climat, hydrographie, etc.) mais également des facteurs humains qui l'ont façonnée (agriculture, aménagement, urbanisme, etc.).

o Le Paysage perçu : « la notion de perception, correspond à une approche « qualitative ». La perception prend en compte la façon dont l'espace est appréhendé de manière sensible par les populations. Ainsi, le paysage est analysé dans son ensemble et selon toutes ses composantes (physique, sociale, historique, culturelle, etc.)»

Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres, Décembre 2020

Cette dimension fait appel à des codes plus subjectifs. Elle dépend de la relation que l'individu peut entretenir avec un paysage. L'interprétation relève d'un vécu, d'une situation sociale, de références culturelles, de la perception par les sens également.

ÉVOLUTION DU PAYSAGE

De par sa nature composite et vivante, le paysage change. La dimension physique va évoluer sur des temps plus ou moins longs en fonction des facteurs qui le composent (temps long pour les facteurs naturels comme l'érosion, temps rapide pour les facteurs humains comme l'urbanisme et le remembrement). L'évolution de ces différents facteurs va entraîner des mutations plus ou moins importantes et plus ou moins maîtrisées.

Les changements climatiques globaux vont également entraîner des modifications des paysages, en accélérant certains facteurs naturels, comme le climat, l'hydrologie ou la répartition des espèces.

La lecture d'un paysage fait appel à la dimension culturelle personnelle. De fait, des descriptions ou des ressentis peuvent différer selon l'âge, le vécu de la personne, mais aussi selon sa connaissance des entités paysagères, l'expérience ou l'évolution des mœurs. Ainsi, la valeur accordée à un motif paysager peut changer en fonction des époques du fait des évolutions culturelles et sociales.

1.1.b. Notions de perception

La perception des éoliennes diffère en fonction de multiples critères liés à la fois à l'observateur lui-même, à sa position par rapport au parc éolien, aux conditions d'observation, aux conditions météorologiques, à la luminosité, aux composantes paysagères (relief, végétation, boisement, zones urbanisées, etc.)

PERCEPTION CINÉTIQUE / PERCEPTION STATIQUE

La prise en compte du mouvement et de la vitesse dans la perception d'un objet influence fortement le niveau de prégnance de celui dans le paysage. La considération de cette donnée peut influencer le niveau de sensibilité d'un enjeu, notamment pour les enjeux liés aux axes de communication ou aux circuits touristiques.

De manière plus précise, un observateur fixe détient une vision statique. Cette position lui permet d'avoir un point de vue prolongé facilitant ainsi l'identification des différents éléments qui composent le paysage. Ce type de point de vue peut par exemple exister depuis la place centrale du village, le parvis de l'église, un belvédère, etc. Il s'agit le plus souvent de lieux de vie, de points d'intérêts patrimoniaux ou touristiques.

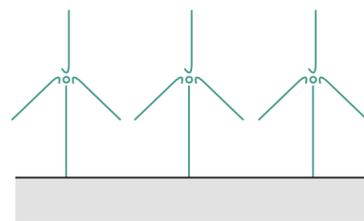
A l'inverse, un observateur en mouvement détient une vision cinétique. Du fait du mouvement, les informations que le cerveau traite à travers la vue se démultiplient. Le paysage s'ouvre et se ferme au gré des variations de lumières, des composantes paysagères (boisements, relief, bâti). Ainsi, les objets et les ambiances, apparaissent et disparaissent du champ de vision de l'observateur.

L'importance de la vitesse sur la perception cinétique est non négligeable. Plus le déplacement est rapide, plus la prégnance visuelle d'un objet diminue. Un automobiliste détient une vision incomplète du paysage qu'il traverse car le cerveau n'a pas le temps de traiter avec la même attention tous les éléments perçus. Un piéton sur un chemin de randonnée peut quant à lui identifier l'ensemble des éléments qui façonne le paysage qu'il est en train de parcourir.

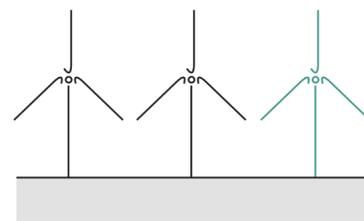
PERCEPTION QUOTIDIENNE / PERCEPTION PONCTUELLE

Le paysage est une «partie de territoire telle que perçue par les populations». Son évolution est lente et progressive. L'introduction de parcs éoliens dans un site engendre une transformation rapide d'un paysage et de la perception de celui-ci. L'autochtone intègre progressivement avec le temps les éoliennes comme un nouveau motif de son paysage quotidien. A contrario, celui qui traverse ponctuellement le territoire découvre un paysage transformé.

Ainsi, le degré d'accoutumance joue un rôle important dans l'acceptation des mutations. Il est nécessaire de rester vigilant sur la notion d'accoutumance, cela ne signifie pas que le nouveau motif est accepté par la population locale, néanmoins, il fait partie intégrante de leur paysage quotidien.



Cas 1 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est dépourvu. > Mutation rapide et profonde



Cas 2 : Création d'un parc éolien dans un paysage qui en est déjà pourvu > Mutation progressive - le changement est en cours

1.1.c. Covisibilité - Intervisibilité

Les notions de covisibilité et d'intervisibilité renvoient à la position d'un observateur par rapport à plusieurs objets étudiés.

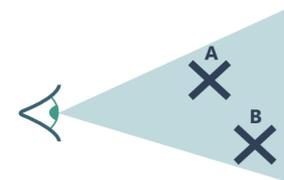
COVISIBILITÉ (OU VISIBILITÉ CONJOINTE)

Le mot « covisibilité » est formé avec le préfixe latin « co », qui exprime l'adjonction, la réunion, le parallélisme, la simultanéité, l'identité. On parle de situation de covisibilité lorsque les objets étudiés sont présents simultanément dans le champ de vision.

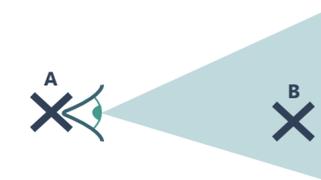
INTERVISIBILITÉ (OU VUE DIRECTE)

« Intervisibilité » est formé à partir du préfixe « inter », qui renvoie à la notion de réciprocité, d' « entre deux ». On parle d'intervisibilité lorsque l'un des objets étudiés est visible depuis l'autre objet étudié (et généralement réciproquement).

Ces notions peuvent se rapprocher des notions de vues entrantes et vues sortantes :
- Les vues entrantes sont les vues de l'observateur vers un objet ou plusieurs objets.
- Les vues sortantes sont les vues de l'observateur depuis un objet vers un ou plusieurs autres objets.



Cas 1 : A et B sont en situation de covisibilité L'observateur peut voir A et B simultanément



Cas 2 : A et B sont en situation d'intervisibilité L'observateur peut voir B depuis A

1.1.e. Les différents types de vues

Il est important d'utiliser un vocabulaire adapté pour qualifier les différents types de vue possibles sur le projet que ce soit pour l'analyse de l'état initial ou dans la définition des impacts du projet.

UNE VUE DIRECTE (1)

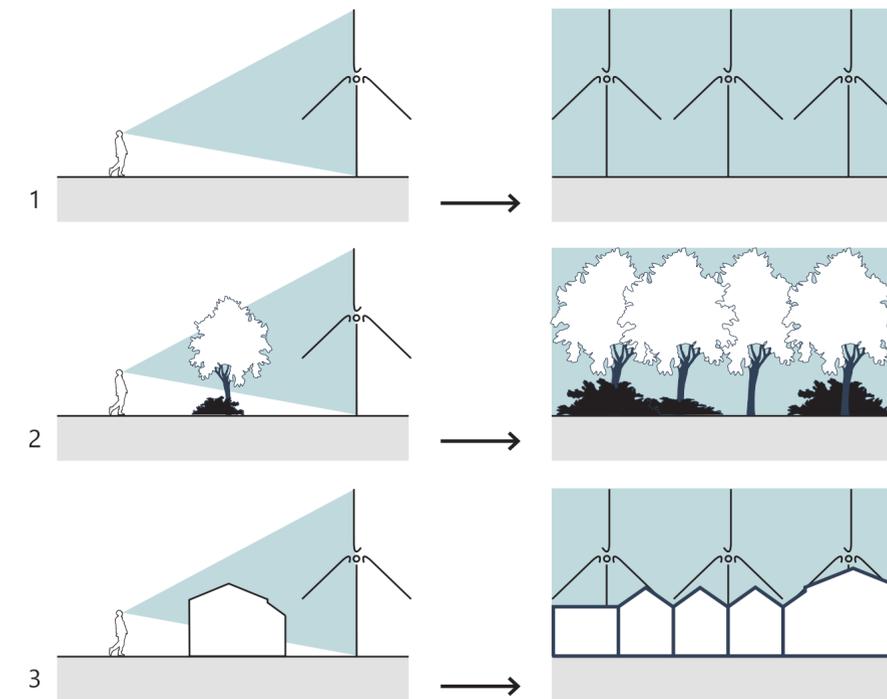
L'éolienne est visible entièrement, aucun obstacle ne vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE MASQUÉE (2)

L'éolienne est dissimulée par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.

UNE VUE TRONQUÉE/FILTRÉE (3)

L'éolienne est dissimulée en partie par un obstacle (ou une succession) qui vient se placer entre l'observateur et l'éolienne.



UNE VUE PLONGEANTE - UNE VUE EN CONTRE PLONGÉE

Une position en promontoire amplifie le champ de vision car les éléments du premier plan ne viennent pas obstruer la ligne d'horizon mais elle aura tendance à écraser les plans et les objets proches de taille inférieure à la hauteur d'observation. Inversement, tous les éléments observés depuis un point bas, en contre-plongée, sont amplifiés et apparaissent imposants.

LA CONCURRENCE

La concurrence visuelle correspond aux rapports de force visuels entre un objet étudié et un objet de référence. Il y a concurrence visuelle lorsque l'objet étudié a une présence visuelle plus importante que l'objet de référence, ou quand la présence de l'objet étudié dans le champ de vision vient remettre en question la place de l'objet de référence dans le paysage. L'utilisation de ce mot est liée à la notion de covisibilité.

LA PRÉGNANCE

La prégnance d'un élément dans le paysage fait référence à la perception de cet élément au sein d'un ensemble paysager. Le caractère prégnant d'un élément peut s'apprécier selon le rapport d'échelle qu'il entretient avec ce paysage d'accueil ou avec un autre élément composant ce paysage. Un objet est dit prégnant quand le motif qu'il génère est aisément perceptible dans le paysage.

LA PRÉSENCE

La présence visuelle correspond à la capacité du motif à se démarquer des autres et à s'individualiser dans le paysage. La présence visuelle dépend en partie de la prégnance de l'objet étudié, et en partie de la prégnance des autres motifs : un objet prégnant placé aux côtés d'objets similaires tout aussi prégnants aura une présence visuelle plus faible qu'un motif moins prégnant mais seul. Toutefois, la présence visuelle ne préjuge pas forcément du rapport de force entre les objets.

1.2. Évaluation des enjeux et sensibilités

1.2.a. Enjeu – Sensibilité

ENJEU

L'enjeu correspond à l'état actuel du territoire, c'est-à-dire à la valeur intrinsèque de l'objet, du paysage, du monument étudié. L'appréciation de l'enjeu est indépendante du projet.

SENSIBILITÉ

La sensibilité exprime la potentialité de percevoir le futur projet et ainsi, de modifier et/ou de perdre tout ou partie de la valeur d'un élément à enjeu du fait de la réalisation du projet. L'appréciation de la sensibilité est inhérente aux mutations des perceptions.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEUX ET DE SENSIBILITÉS

La détermination du niveau d'enjeu et de sensibilité se fait à partir de l'analyse de la perception de la zone d'implantation potentielle (ZIP) et non des éoliennes du futur projet. Pour se faire il est nécessaire de s'appuyer sur différents outils :

> Une cartographie calculée par ordinateur, qui détermine les zones de visibilité théorique du projet selon l'emprise de la ZIP mais aussi le nombre et la hauteur des éoliennes projetées ;

> Des analyses de terrain qui permettent de confirmer et préciser les conditions de perceptions depuis les paysages à enjeu, les abords des monuments historiques, les sites classés ou inscrits, les routes, les villages et hameaux proches de la Zone d'Implantation Potentielle ;

> Des photographies depuis des points de vue à enjeu, sur lesquelles la position de la ZIP a été estimée, en respectant des vues à hauteur d'homme. L'indicatif ZIP indiqué sur les photographies de l'état initial correspond au gabarit horizontal total de la zone du projet.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'ENJEU

Il faut dissocier le niveau d'enjeu de la notion de qualité ou d'attachement. Un enjeu faible ne renseigne pas sur la qualité architecturale d'un monument. A l'inverse, la reconnaissance collective de la qualité architecturale peut influencer sur le niveau d'enjeu. Les critères pour évaluer des enjeux vont évoluer d'une thématique à une autre à savoir :

- LES MOTIFS ET LES PERCEPTIONS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PARCS ÉOLIENS

- > enjeu lié à la saturation
 - o Nombre de parcs recensés ;
 - o Nombre de parcs visibles en situation de covisibilité et/ou d'intervisibilité ;
 - o Structure et géométrie du motif éolien actuel.

- LES AXES DE COMMUNICATION

- > enjeu lié à la desserte et à la traversée des paysages
 - o Densité du maillage ;
 - o Diversité de la typologie des axes ;
 - o La fréquentation théorique.

- LES ESPACES HABITÉS

- > enjeu lié à l'habitat, au cadre de vie et aux paysages du quotidien socialement reconnus
 - o Densité et répartition de l'habitat ;
 - o Densité démographique.

- LE TOURISME ET LES ITINÉRAIRES DE RANDONNÉE

- > enjeu lié à l'attrait touristique, aux paysages de « loisirs », aux sentiers de randonnée
 - o Densité des circuits de randonnée (nombre, emprise, etc.) ;

- o Diversité des typologies de circuit (GR / Routes thématiques / Sentiers locaux / etc.) ;
- o Fréquentation théorique (Chemin de Saint-Jacques de Compostelle, Euroveloroute, GR, etc.) ;
- o Éléments de valorisation touristique (signalétique, labels touristiques, etc.).

- LE PATRIMOINE ARCHITECTURAL ET PAYSAGER

- > enjeu lié à la valeur historique, à l'attrait touristique et à l'attachement au patrimoine
 - o Densité des éléments patrimoniaux ;
 - o Niveau de protection et de reconnaissance (classé / inscrit, UNESCO, etc.) ;
 - o Diversité des typologies (château, église, rempart, site, paysage, etc.) ;
 - o Éléments de valorisation touristique relevés (signalétique, labels, etc.).

Le niveau d'enjeu est évalué pour chaque thématique et pour chaque aire d'étude. La définition du niveau peut correspondre à la moyenne des enjeux individuels recensés ou privilégier le niveau d'un enjeu individuel si celui-ci se détache de façon significative des autres. Il est possible d'évaluer le niveau d'enjeu selon six niveaux :

NIVEAU D'ENJEU



ÉVALUATION DU NIVEAU DE SENSIBILITÉ

Dans le cadre de cette expertise, on recherche à la fois le regard sensible du paysagiste et une description factuelle du paysage, de ses mutations et perceptions potentielles. Il est possible d'analyser les caractéristiques d'un paysage de manière objective à travers des critères précis et systématiques issus parfois des mathématiques ou des arts picturaux. Le niveau de sensibilité est évalué après avoir :

o Identifié les ouvertures et/ou des masques visuels en interface avec la zone d'implantation potentielle ;

o Analysé les rapports d'échelle entre le projet et des situations à enjeu ;

o Analysé l'emprise visuelle entre la zone d'implantation potentielle et des situations à enjeu ;

o Analysé la hauteur apparente (emprise verticale) attendue par rapport à des situations à enjeu ;

o Analysé la prégnance et de la présence visuelle du futur projet par rapport à des situations à enjeu.

Une fois ces critères passés en revue pour tous les enjeux recensés à l'échelle de chacune des aires d'étude, on définit un niveau de sensibilité. La définition du niveau peut correspondre à la moyenne des sensibilités individuelles recensées ou privilégier le niveau d'une sensibilité individuelle si celle-ci se détache de façon significative des autres. Il est possible d'évaluer le niveau de sensibilité selon six niveaux :

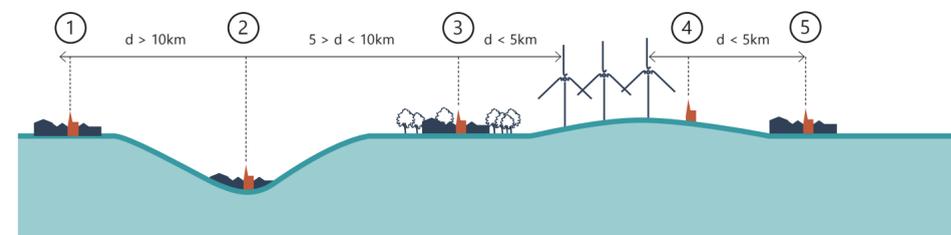
NIVEAU DE SENSIBILITÉ



Les notions d'enjeu et de sensibilité sont totalement indépendantes : l'une renvoie aux caractéristiques inhérentes de l'objet d'étude tandis que l'autre qualifie un niveau de mutation théorique générée par le projet. Aussi, les niveaux d'enjeu et des sensibilités peuvent être totalement dissociés.

QUELQUES EXEMPLES:

Analyse des niveaux de sensibilité d'un monument historique selon les situations rencontrées.



Cas 1 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > distance entre le site d'étude et le monument historique supérieure à 10 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle nulle voire très ponctuelle depuis certains axes routiers
- > si covisibilité ponctuelle, le gabarit visible des éoliennes et la prégnance du motif éolien seront très faibles

La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 2 :

- > monument historique situé en fond de vallée
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > absence de covisibilité entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers

La sensibilité est potentiellement nulle.

Cas 3 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > présence de masses boisées autour du bourg
- > distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle très faible

La sensibilité est potentiellement nulle à très faible.

Cas 4 :

- > monument historique isolé, situé sur un plateau agricole ouvert
- > absence de végétation naturelle ou végétation ponctuelle d'ornement
- > distance entre le projet et le monument historique inférieure à 5 km
- > visibilité du futur parc avérée depuis le monument historique
- > covisibilité avérée sur l'ensemble du plateau

La sensibilité est potentiellement forte à très forte.

Cas 5 :

- > monument historique situé sur un plateau agricole ouvert
- > monument historique situé en centre bourg où le tissu bâti est dense
- > distance entre le projet et le monument historique proche de 5 km
- > site d'étude non visible depuis le monument historique
- > covisibilité potentielle entre le monument historique et le futur parc depuis les axes routiers environnants

La sensibilité est potentiellement modérée à forte.

LES OUTILS MOBILISÉS

Afin d'être en capacité de définir les niveaux d'enjeu et de sensibilité l'étude mobilise plusieurs outils tels que:

o La photographie, qui permet d'illustrer la réalité d'un terrain, de mettre en perspective un édifice patrimonial, un site remarquable, une unité paysagère, etc. ;

o Les coupes topographiques, pour illustrer les rapports d'échelles entre des motifs paysagers (forêt, espaces habités, plaine agricole, etc.) et les éoliennes, et pour évaluer les perceptions potentielles en fonction de l'inscription dans le relief d'un site ou d'un édifice par rapport au secteur de projet ;

o Les cartographies, pour spatialiser l'information ;

o La carte des zones de visibilité théorique, pour identifier les zones potentiellement sujettes aux interactions visuelles ;

o Le croquis commenté, pour mettre en évidence la structure et les motifs du paysage à la différence de la photographie qui met tout au même plan ;

o Le bloc-diagramme, pour faire ressortir les liens entre le relief, les motifs paysagers, les éléments patrimoniaux, les axes de communication, les bourgs, etc.

1.3. Évaluation des impacts

IMPACT

Un impact se caractérise par le croisement d'un enjeu (préalablement identifié) et d'un effet (porté par le projet éolien).

Dans le cadre d'un projet éolien, l'effet est la conséquence objective du futur parc sur le paysage.

L'impact est alors la transposition de cet effet sur une échelle d'enjeux.

ÉVALUATION DU NIVEAU D'IMPACT

L'analyse des photomontages est réalisée par le paysagiste concepteur d'ATER Environnement, qui va dans un premier temps décrire les caractéristiques du paysage à travers différents critères, en évoquant notamment les enjeux puis évaluer les effets du projet sur ce paysage.

La notion de sensibilité est également à prendre en compte, en relation étroite avec un effet et le projet.

L'impact du projet est caractérisé à travers des critères quantitatifs et qualitatifs, le plus objectivement possible.

De manière non exhaustive, les critères mobilisables sont les suivants :

- Ouverture des paysages, ampleur du paysage et rapport d'échelle
- Cohérence avec les lignes de force des paysages et l'ambiance paysagère.
- Mutation paysagère générée par le projet
- Présence et concurrence visuelle.

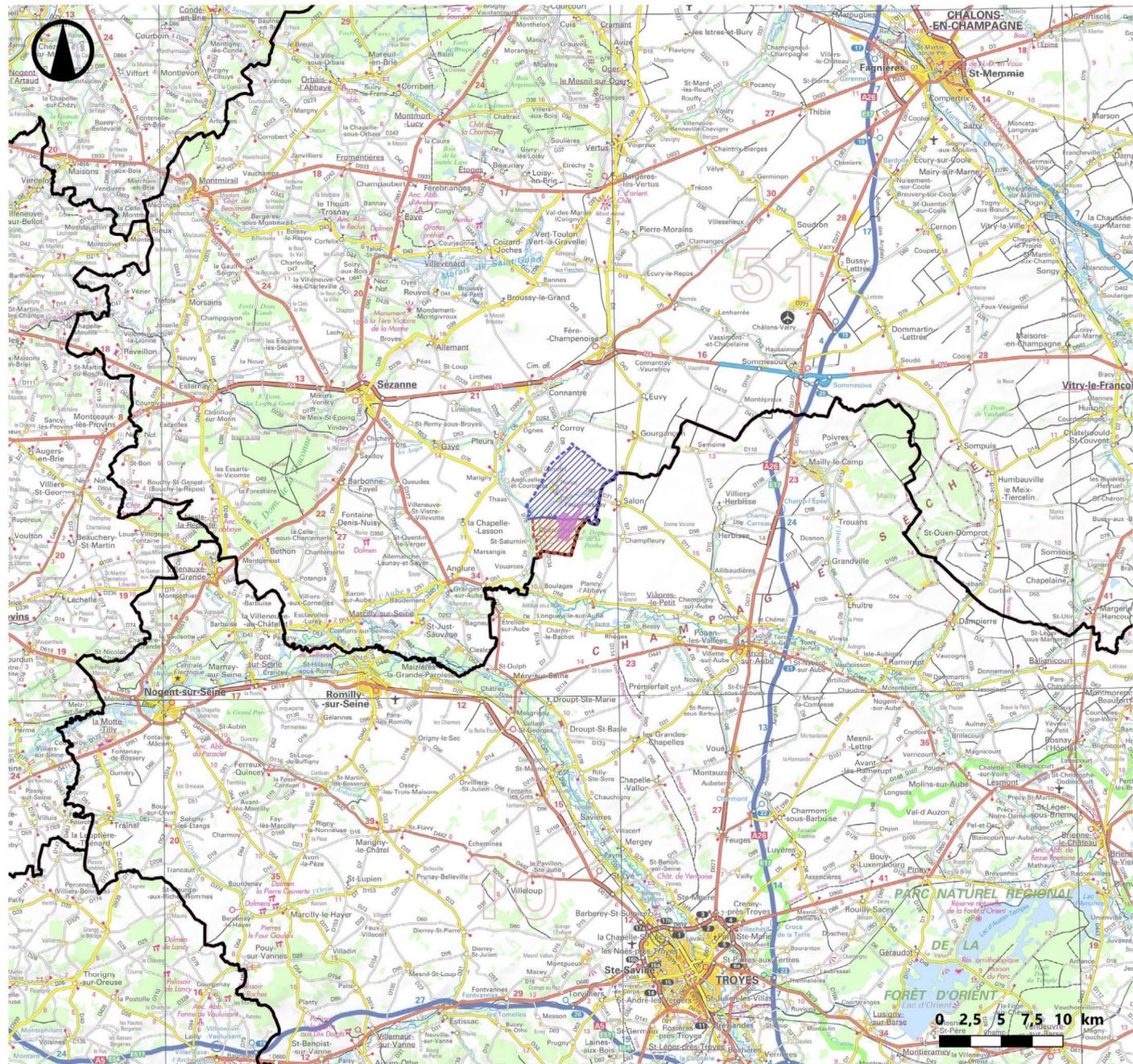
L'impact sur chaque point est évalué suivant l'échelle suivante :



2. DÉFINITION DES AIRES D'ÉTUDE

ETAT INITIAL



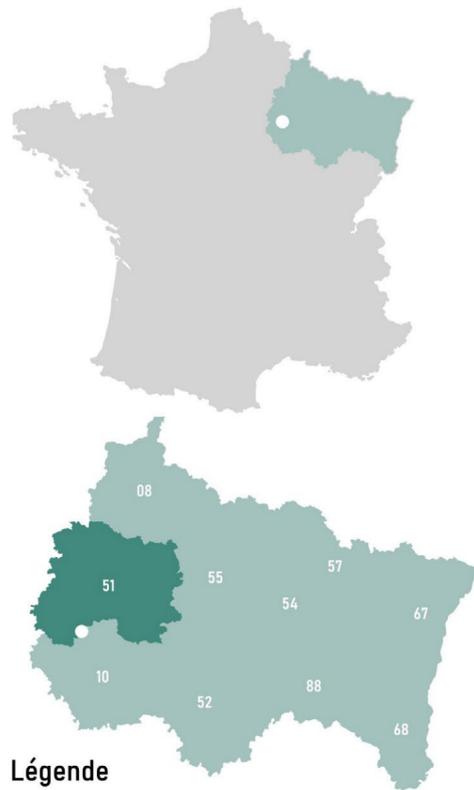


Localisation géographique

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Source : IGN 100® - Copie et reproduction interdites



Légende

- Localisation du projet
- Zone d'implantation potentielle
- Limites départementales

Communes d'accueil de la zone d'implantation potentielle

- ▨ Courcemain
- ▨ Faux-Fresnay

2.1. Localisation du projet

Cette expertise paysagère porte sur l'implantation d'un parc éolien sur les territoires communaux de Courcemain et Faux-Fresnay.

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe en limite sud du département de la Marne (55). Le périmètre d'étude est alors à cheval entre les départements de la Marne et de l'Aube (10).

La zone d'implantation potentielle (ZIP) se situe au sein de l'unité paysagère du pays de la Champagne Crayeuse. Il s'agit d'un paysage très ouvert, rythmé par un relief ondulé. Le motif éolien est fortement présent dans l'espace étudié sur un rayon de 15 km autour du projet.

2.2. Démarche

L'état initial a pour objectif de dresser un état des lieux du paysage existant, tant dans ses qualités physiques que perçues à travers un panel d'outils permettant d'analyser les différentes composantes du paysage (ambiances et vues, patrimoine naturel et bâti, histoire locale, etc.). La distance par rapport à la zone d'implantation potentielle du projet est cruciale pour l'étude de ces éléments. Il est nécessaire de définir des aires d'étude où l'importance des éléments paysagers pris en considération varie en fonction de leur pertinence au regard de l'échelle d'observation.

Ainsi, conformément au guide relatif à l'élaboration des études d'impact des projets de parcs éoliens terrestres d'octobre 2020, trois aires d'étude sont définies à partir de la localisation du site d'étude (zone identifiée pour l'installation du projet).

> L'aire d'étude éloignée est la **zone qui englobe tous les impacts potentiels**. Elle renvoie à l'appréciation de la prégnance du projet éolien dans son environnement et non uniquement à sa visibilité. Son périmètre est calculé selon une adaptation de la formule de l'ADEME :

$$R = (60 + E) \times H$$

Où R est le rayon de l'aire d'étude, E est le nombre prévisionnel d'éoliennes et H la hauteur maximum des gabarits en bout de pales.

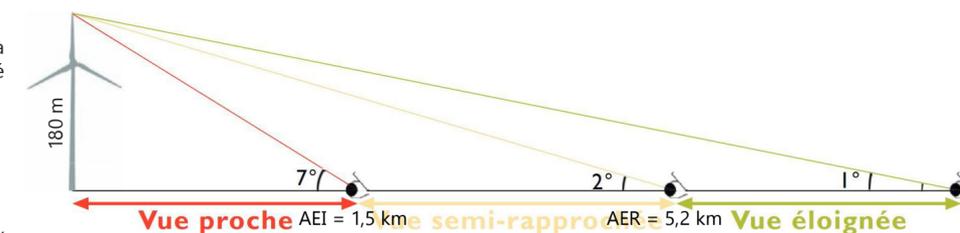
Dans le cadre du projet de la Crayère, le périmètre de l'aire d'étude éloignée est calculé sur la base de six éoliennes de 180m de hauteur bout de pales (cas majorant initialement envisagé) dont le résultat donne 11,9 km de rayon.

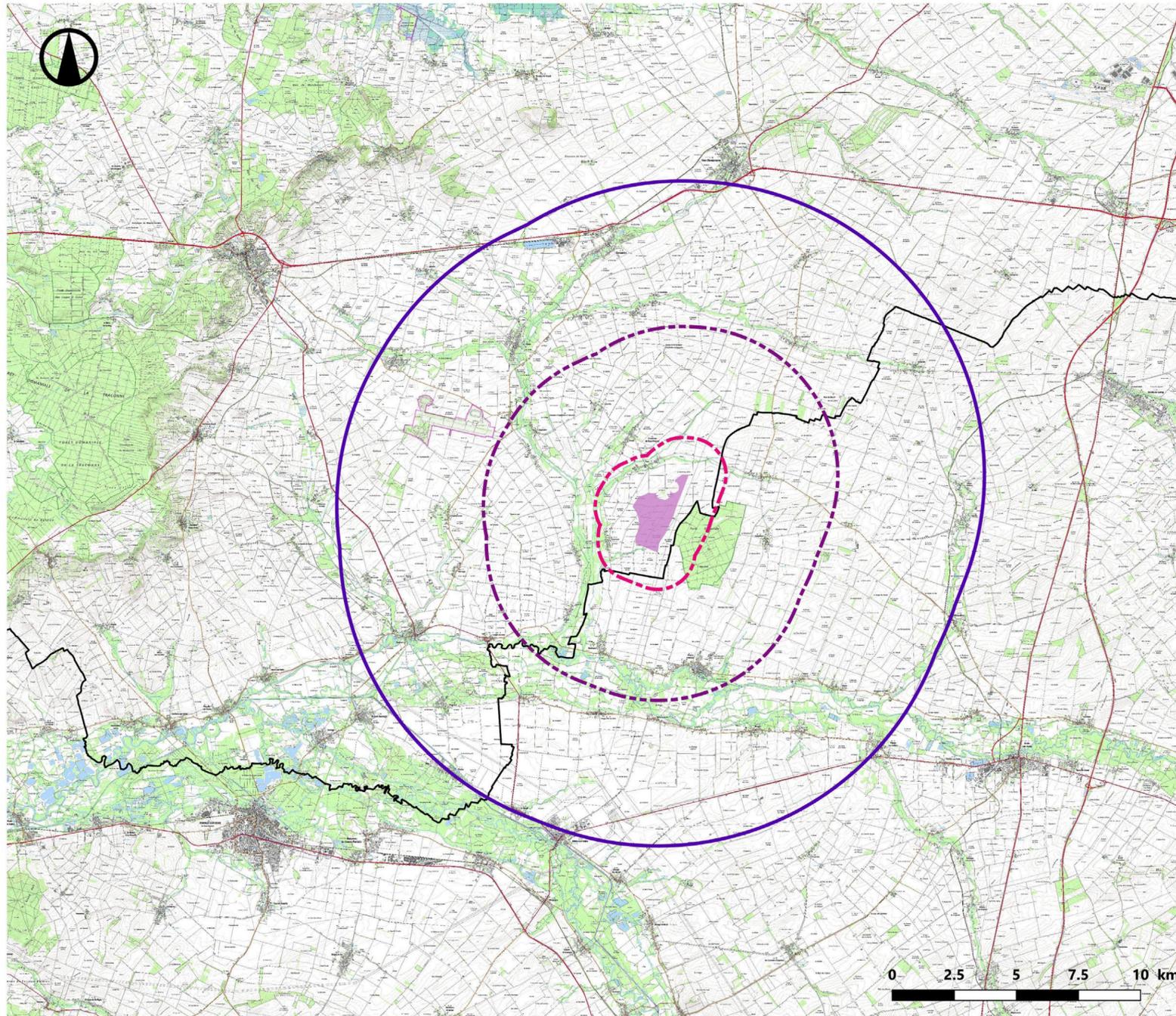
Son périmètre pourra être adapté sur la base des éléments physiques du territoire facilement identifiables ou remarquables (ligne de crête, falaise, vallée, etc.) qui le délimitent, ou sur des éléments humains ou patrimoniaux remarquables.

> L'aire d'étude rapprochée inclut une **zone tampon d'un rayon de 5 à 10 km autour de la zone d'implantation potentielle** et correspond, sur le plan paysager, à la zone de composition utile pour définir la configuration du parc et en étudier les impacts paysagers ;

> L'aire d'étude immédiate inclut une **zone tampon de plusieurs centaines de mètres autour de la zone d'implantation potentielle** ;

Concernant le projet éolien de la Crayère, situé dans la région Grand-Est, la définition des aires d'étude rapprochée et immédiate s'appuie sur les recommandations de ce guide, mais également sur la formule mathématique issue du guide du Parc Naturel Loire-Anjou-Touraine de 2009. Cette formule consiste à définir une distance en fonction de la hauteur apparente en degrés d'une éolienne. Les périmètres des aires d'étude rapprochée et immédiate sont définis en considérant une hauteur apparente de 7° pour l'aire d'étude immédiate, et de 2° pour l'aire d'étude rapprochée. Toutefois, la définition de ces deux distances est régulée avec celles préconisées dans le guide relatif à l'élaboration des études d'impact de projets éoliens terrestres de 2016.





Aires d'étude théoriques

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Source : IGN 25®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Limites départementales

Limites départementales

Aires d'étude théoriques

Immédiate

Rapprochée

Éloignée

Néanmoins, il faut retenir que ces différents calculs sont utilisés comme des indicateurs à partir desquels il est possible de moduler les périmètres d'étude en fonction de l'étude des enjeux paysagers et patrimoniaux, à savoir :

- L'étude du relief (lignes de crêtes, vallées, plateaux, etc.) ;
- L'étude des unités paysagères ;
- Le relevé des principaux masques végétaux (forêts, bosquets, etc.) et l'étude de l'occupation du sol ;
- La réalisation d'une carte des Zones de Visibilité Théorique avec les paramètres suivants : 9 éoliennes de 180 mètres, correspondant à l'implantation envisagée lors du précédent dépôt du projet, en 2017 ;
- L'étude du Schéma Régional Éolien (SRE) ;
- Une analyse de terrain.

Aussi, l'analyse de ces différents enjeux fait l'objet d'un cadrage préliminaire à l'étude de l'état initial du paysage. A la suite de cette analyse, les limites des périmètres d'étude éloigné, rapproché et immédiat seront adaptés afin de prendre en compte ces enjeux. Ainsi, la présence d'un site patrimonial ou encore la présence d'un site touristique majeur peut faire l'objet d'un élargissement du périmètre. A l'inverse, un espace forestier peut justifier un retrait du périmètre.

«Pour rappel, le rayon minimal d'affichage pour l'enquête publique d'un projet éolien, défini dans la Nomenclature ICPE, est fixé à 6 km autour de l'installation» (Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets éoliens terrestres, décembre 2020).

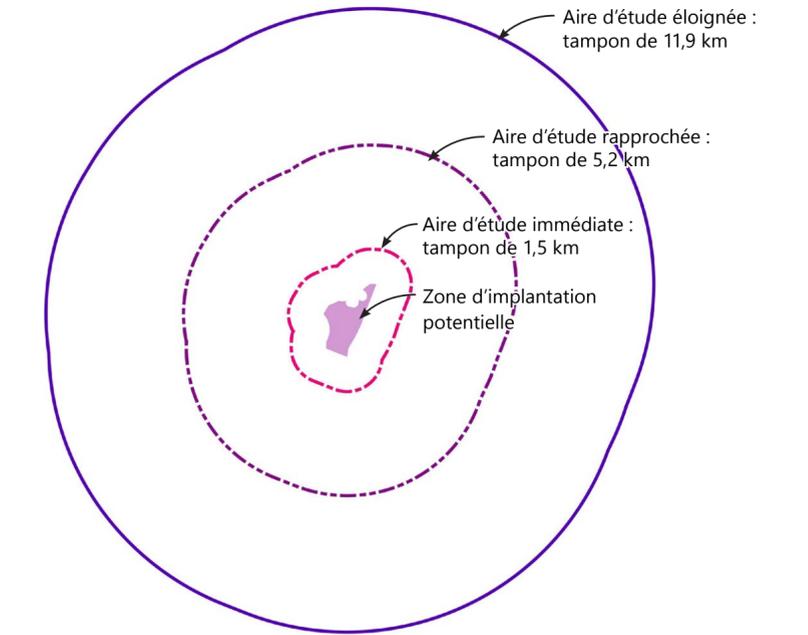
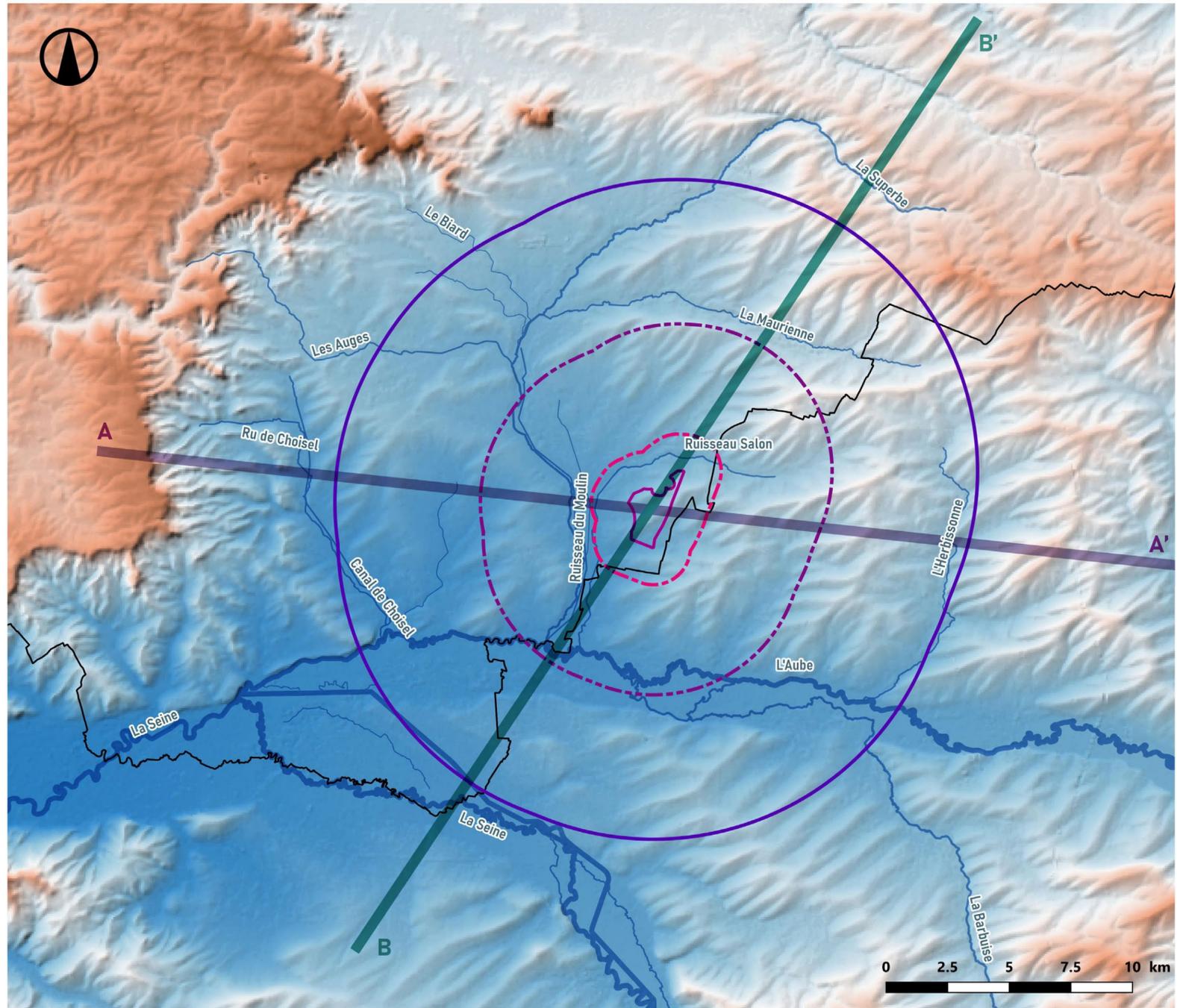


Fig. 1 : Les aires d'étude issues des résultats des formules de l'ADEME et du PNR Loire-Anjou-Touraine

3. CADRAGE PRÉLIMINAIRE

ETAT INITIAL





Topographie et hydrographie

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Sources : BD Alti V2, BD Carthage
Copie et reproduction interdites

- Légende**
- Zone d'implantation potentielle
 - Limites départementales**
 - Limites départementales
 - Aires d'étude théoriques**
 - Immédiate
 - Rapprochée
 - Éloignée
 - Hydrographie**
 - Cours d'eau
 - Altitudes (en m NGF)**
 - 50
 - 100
 - 150
 - 200
 - 250

3.1. Relief, hydrographie et géologie

Le paysage de l'aire d'étude éloignée se compose de champs très ouverts, au relief vallonné marqué par un sous-sol calcaire. Deux grandes vallées, celles de l'Aisne et la Suipe, marquent cette aire d'étude.

« C'est essentiellement à la nature et à la configuration de son sol que la Champagne doit son individualité géographique. Ces terrains de craie, où la dénomination de Champagne dérive de l'aspect même du pays, ont en effet une physionomie tranchée.

Cet ensemble appartient d'un point de vue géologique à l'arc du crétacé supérieur du Bassin Parisien. La Craie, roche sédimentaire formée par l'accumulation des restes calcaires de micro-organismes marins planctoniques, est blanche, poreuse, tendre et friable. Elle est susceptible de retenir une grande quantité d'eau ce qui la rend très gélive.¹

Cette friabilité de la roche a déterminé une topographie "molle", constituée de collines peu élevées (toponymes en Mont, ainsi qu'en Picardie) séparées par des vallons occupés par des cours d'eau intermittents, ou par des vallées sèches (toponyme en noue). L'inclinaison de toute cette surface vers l'Ouest, a orienté les cours d'eau et les vallées sèches dans le sens Est-Ouest et Nord-Est/Sud-Ouest. »²



Fig. 2 : Un clocher masqué par les ondulations de Champagne Crayeuse

« Cependant, bien que quelques points de vue permettent de voir à plus d'une dizaine de kilomètres, la plupart des vues sont nettement plus courtes. On peut considérer que la topographie propose deux types de reliefs :
 - Des zones vallonnées : il s'agit d'une succession d'ondulations de faibles amplitudes qui rythment la traversée de ce paysage ouvert. Ces ondulations proposent deux types de vues : lointaine si l'on se trouve sur un point haut, très proche si l'on se trouve sur un point bas.
 - Des zones plates : il s'agit de longues étendues marquées par une pente faible et régulière. Sur ces zones, le panorama varie peu suivant l'emplacement de l'observateur. Elles sont situées le plus souvent dans des vallées à fond plat. Les lignes d'horizon qu'elles génèrent portent très justement leur nom car ces dernières sont le plus souvent horizontales ou quelquefois interrompues par une colline éloignée, voire par quelques éléments verticaux. »³

« Les douces ondulations topographiques nous proposent pour lignes de crêtes, de longues courbes d'une grande pureté. Celles-ci semblent infinies tant elles filent sur l'ensemble de notre champ visuel. On visualise alors le sommet d'une ou deux parcelles agricoles face au ciel. La confrontation de deux à trois couleurs de sol avec la couleur du ciel amplifie cette impression de pureté. Dans les zones creuses, cette relation ciel/terre se renforce encore par l'obligation du regard à aller rencontrer ces lignes. La répétition de ces lignes de crêtes ondulantes sans interruption en fait l'élément de typologie le plus remarquable de cette unité de paysage. »⁴



Fig. 3 : De grandes lignes d'horizon, sans aucune interruption

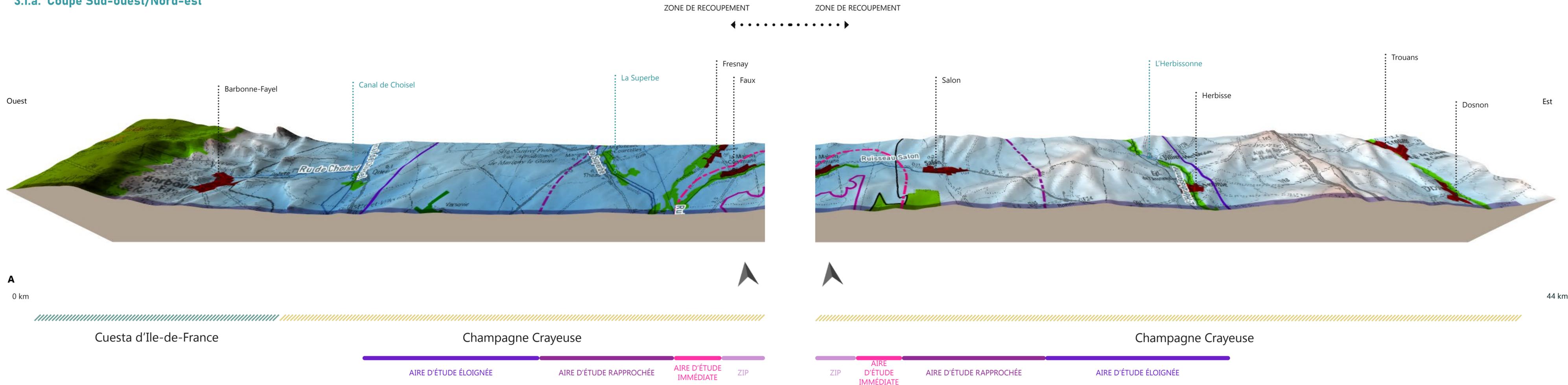
« L'Aisne, la Vesle, la Suipe, la Marne, l'Aube et la Seine sont les principales rivières qui s'écoulent en Champagne Crayeuse. Elles sont accompagnées de sols d'alluvions qui s'étalent largement de part et d'autre des cours d'eau sur des pentes de très faibles amplitudes. [...] Vu de l'intérieur, ces vallées présentent, sous forme de couloirs, des alternances de peupleraies et de parcelles agricoles parfaitement plates. Les parcelles situées le long des rivières sont plutôt utilisées pour le pâturage des bovins, tandis que celles qui ne sont pas en contact direct avec l'eau sont utilisées pour la production de céréales. »⁵



Fig. 4 : L'Aisne accompagnée de sa ripisylve, un paysage rare en Champagne Crayeuse

¹Gélive : Qui se fend, se désagrège sous l'effet du gel, en raison de l'eau qui s'y est infiltrée.
^{2,3,4,5}Source : Atlas des Paysages de Champagne Ardenne, 2002

3.1.a. Coupe Sud-ouest/Nord-est



Légende

Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)

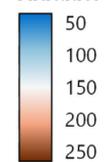
Aires d'étude

- Aire d'étude éloignée (9,9 km)
- Aire d'étude rapprochée (6 km)
- Aire d'étude immédiate (1,2 km)

Hydrographie

— Cours d'eau

Altitudes (en m NGF)

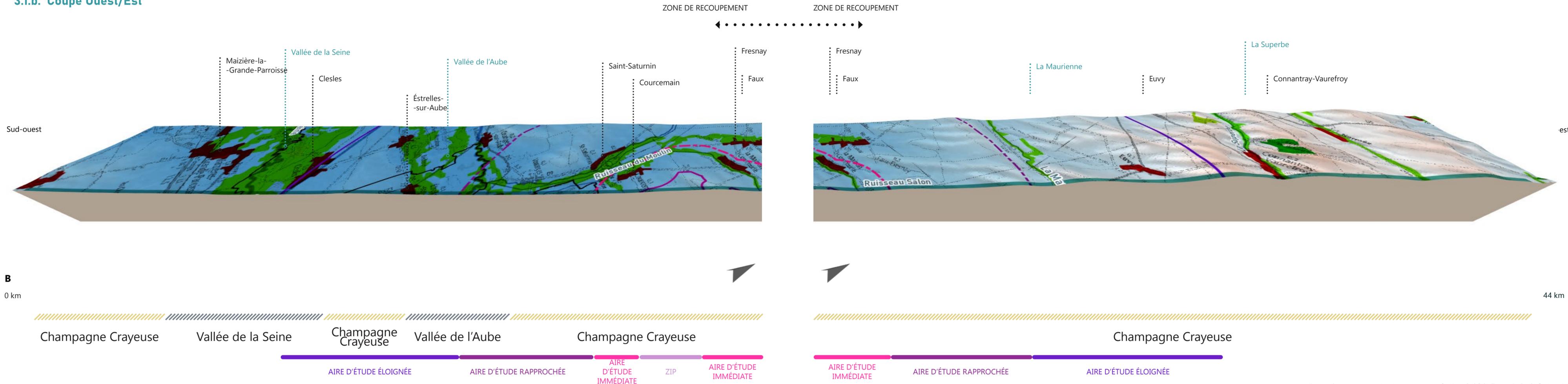


Cette coupe, orientée parallèlement à la vallée de l'Aube, permet d'anticiper très nettement deux tendances de perceptions et de confirmer les éléments évoqués précédemment. L'Ouest du territoire, plus plan, n'offre pas de grand masque topographique ou très peu. Malgré des ondulations légères, la faible pente ne permet pas de masquer les éléments lointains, en particulier les motifs hauts. De plus, la Zone d'implantation du Projet est elle-même légèrement surélevée, sa perception sera d'autant plus importante. Toutefois, la présence de massifs boisés le long des cours d'eau va venir atténuer cette perception. On peut également voir que le versant sur lequel se situe la zone d'implantation du projet est orienté Ouest, soit à l'opposé de la Cuesta d'Ile-de-France. Les deux coteaux vont donc se regarder, avec une visibilité importante.

Dans la partie Est, en revanche, la visibilité sera bien plus faible, avec des lignes de crêtes plus hautes et des ondulations plus marquées. La position des bourgs, encaissés en fond de vallon, vient les préserver. Les sommets de buttes et les lignes de crêtes offrent autant de points hauts où la portée du regard sera importante, même si les ondulations vont venir atténuer la prégnance du parc.

Fig. 5 : Bloc-coupe sud-ouest/nord-est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 10.

3.1.b. Coupe Ouest/Est

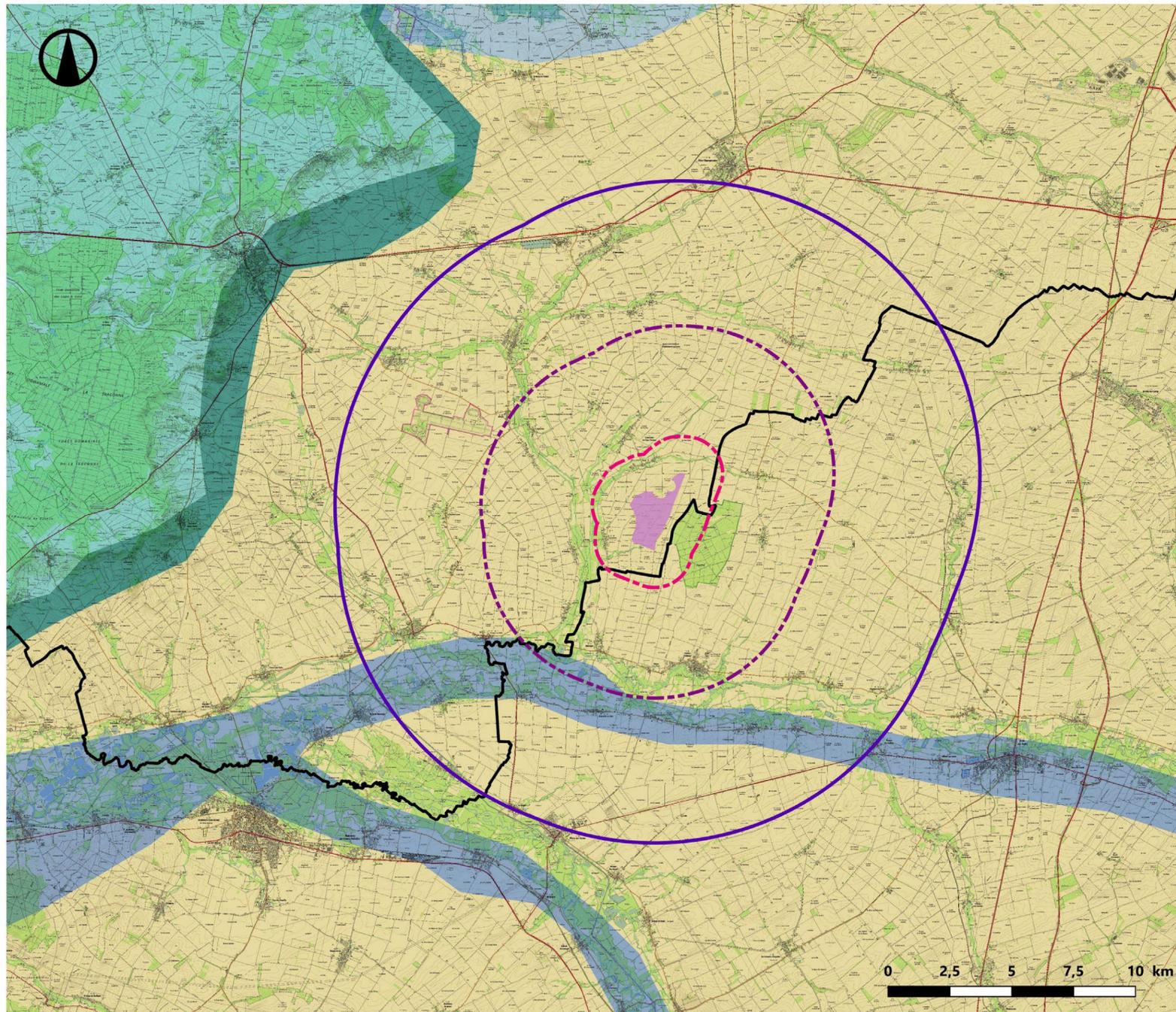


La coupe parallèle à la Cuesta d'Île-de-France montre un profil assez similaire. Le Sud du territoire, composé de larges vallées, présente un relief plus plat, offrant des vues plus importantes. Toutefois cette partie du territoire est plus boisée, ce qui vient fermer davantage les vues. À l'opposé, au Nord, on retrouve les ondulations de la Champagne Crayeuse, avec sa succession de points hauts agissant comme des belvédères, et de points bas où la portée du regard est limitée.

Le relief du territoire va être primordial dans la perception du futur parc de la Crayère, avec deux tendances qui se distinguent très clairement : Si l'Ouest et le Sud sont plus sensibles, notamment avec une vue probable depuis la Cuesta d'Île-de-France et dans les grandes vallées planes, le Nord et l'Est sont en revanche préservés par un relief ondulant qui limite et rythme les perceptions.

Cette analyse ne s'occupe que de la topographie et des boisements majeurs. Elle ne prend pas en compte la végétation plus locale qui procure des masques visuels très efficaces - haies, auroles arborées, bosquets et bocage.

Fig. 6 : Bloc-coupe ouest/est avec une exagération de l'échelle verticale de facteur 10.



Unités paysagères

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Sources : IGN 25®, Atlas des Paysages de Champagne-Ardenne
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Limites départementales

Limites départementales

Aires d'étude théoriques

Immédiate

Rapprochée

Éloignée

Paysages d'openfield

La Champagne Crayeuse

Paysages de l'eau

Les vallées de Champagne Crayeuse

Les Marais de Saint-Gond

Paysages semi-ouverts

La Cuesta d'Ile-de-France

La Brie Champenoise

3.2. Les unités paysagères



© ATER Environnement, 2021

Fig. 7 : Paysage de la zone d'implantation potentielle - Champagne Crayeuse

Les unités paysagères font partie des clés de lecture d'un territoire. Elles se définissent à travers une portion de territoire homogène et cohérente tant au niveau de ses composantes spatiales, ses perceptions sociales et ses dynamiques paysagères qui lui octroient sa singularité. Ainsi, la lecture des unités paysagères permet une approche globale reliant les territoires de plusieurs cantons, pays et intercommunalités. Les unités paysagères révèlent les réalités naturelles ainsi que les usages et les pratiques qui ont façonné les paysages.

L'étude de ces entités est préalable à l'analyse paysagère, car elle permet de localiser le site dans un ensemble connu et défini. Ceci est important pour en comprendre le fonctionnement et mettre en avant les enjeux, les atouts et les contraintes. Cette phase du diagnostic paysager est réalisée à une large échelle. La définition des unités paysagères s'appuie sur les Atlas de Paysage. Dans le cas présent, il s'agit de l'atlas de Champagne-Ardenne et le Référentiel des paysages Auboisi. Le périmètre d'étude maximal (rayon de 25 km autour de la ZIP) est constitué de 5 unités paysagères distinctes :

- La Champagne Crayeuse,
- Les Vallées de Champagne Crayeuse,
- Les Marais de Saint-Gond,
- La Cuesta d'Ile-de-France,
- La Brie Champenoise.

L'objectif de ces descriptions est d'apporter une connaissance générale sur les types de paysages rencontrés. Par la suite, ces éléments seront complétés avec l'étude de terrain.

LA CHAMPAGNE CRAYEUSE

Ce paysage est marqué par une immense plaine crayeuse. En hiver, la nudité de ce paysage, son uniformité apparente et la rareté des repères visuels laissent croire à un pays plat sans attraits. Toutefois, dès le printemps, la succession des champs cultivés et les variations des tons offrent au regard un damier de couleurs évoluant au rythme des cultures.

Des zones vallonnées offrent des perspectives très variables : vues lointaines sur les points hauts et très proches si l'on se trouve sur un point bas. Sur les zones plates, quelques fermes isolées, silos, lignes électriques ou châteaux d'eau ponctuent de temps à autre la plaine apportant ainsi quelques repères.

Données extraites de l'Atlas des paysages de Champagne-Ardenne

Les caractéristiques majeures

- Un relief régulier alternant ondulations et vastes étendues planes
- Une activité agricole dominée par les grandes cultures
- L'eau peu visible
- Une quasi-absence d'arbres
- Des villages groupés, implantés régulièrement, maillant le territoire
- Une végétation de ripisylve dense au niveau des cours d'eau

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère comptabilise de nombreux parcs éoliens. De part et d'autre de la vallée de l'Aube, ils structurent les paysages de la Champagne Crayeuse par leur verticalité. Le motif éolien s'ajoute aux clochers, silos, lignes électriques à haute tension et autres repères verticaux.

C'est dans cette unité paysagère que s'inscrit le site d'étude du projet éolien de la Crayère, ainsi qu'une très grande majorité de l'aire d'étude éloignée.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Compte tenu de l'ampleur de cette unité paysagère, il est difficile de donner un niveau de sensibilité unique, tant la distance modifie la perception de l'éolien. Toutefois, l'ouverture importante du paysage et la portée du regard depuis les crêtes en font des paysages globalement sensibles à l'éolien. Les vallons éloignés offriront des espaces de repos dans la perception, mais ces ondulations ne suffiront pas à masquer le projet dans les aires plus rapprochées. La présence de l'éolien permet d'atténuer la mutation dans ce paysage, mais génère un enjeu lié notamment à la saturation.

Aussi, compte tenu de ces disparités, la sensibilité est évaluée comme modérée.



© ATER Environnement, 2020

Fig. 8 : Unité paysagère : la Champagne Crayeuse

LES VALLÉES DE CHAMPAGNE CRAYEUSE

Véritable rupture dans les paysages ouverts de la Champagne Crayeuse, les vallées s'apparentent comme de larges rubans boisés qui traversent ces paysages de grandes cultures.

La vallée de l'Aube se compose de villages dont leur structure s'étire le long de la voirie. Les différents types d'implantations urbaines permettent de conforter le découpage du territoire en unités paysagères avec l'urbanisme linéaire en chapelets dans les villages des vallées et l'urbanisme construit à la croisée des routes pour les villages de la Champagne Crayeuse.

La transition entre les grandes cultures et les vallées est relativement brutale. Jusque-là ouvert et ininterrompu, l'horizon est brusquement occupé par des boisements tout proches, des écrans verts qui isolent et protègent les vallées et les bourgs. Composé d'une alternance entre peupleraies et parcelles agricoles d'une grande platitude, ce paysage est marqué par la présence du végétal et la présence de l'eau. En effet, même quand celle-ci n'est pas visible, elle se manifeste malgré tout grâce à la végétation typique des sols humides. En période hivernale, les vallées s'élargissent considérablement avec de nombreuses prairies inondées.

Données extraites de l'Atlas des paysages du département de l'Aube

Les caractéristiques majeures

- Un relief peu marqué
- Un développement des boisements qui tend à fermer les paysages de la vallée
- Une vallée qui accueille les principales villes

La présence du motif éolien

Cette unité paysagère ne comptabilise pas de parcs éoliens. Toutefois, plusieurs parcs éoliens sont implantés à proximité de la vallée.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La végétation omniprésente des vallées et la position topographique de celles-ci préservent les villages qui y sont installés. En effet, les écrans verts limitent les perceptions sur l'environnement extérieur depuis les bourgs. Toutefois, si le fond de la vallée et les bourgs méridionaux sont préservés, les bourgs situés au nord de la vallée communiquent visuellement avec la Champagne Crayeuse et offrent des vues en direction du projet. Le niveau de sensibilité est donc modéré.



© ATER Environnement, 2020

Fig. 9 : Unité paysagère : Les vallées de Champagne crayeuse

LES MARAIS DE SAINT-GOND

Cette vaste étendue de marais a longtemps été utilisée à des fins d'élevage et de pâturage. Ces pratiques en déclin conduisent actuellement à une «fermeture» de cet espace par une colonisation arbustive et arborée spontanée. Quelques parcelles de prairies subsistent, témoins de cette époque. Des roselières se sont maintenues grâce aux pratiques cynégétiques actuelles. Des reliquats de tourbières et de roselières comportent encore des formations végétales et des espèces en voie de raréfaction au niveau européen. Un plan de gestion et de sauvegarde est en cours pour restaurer cet espace de grande valeur écologique.

Les villages, structurés autour d'une rue principale, sont situés à la frange extérieure des marais. La végétation s'intercalant au milieu du bâti leur donne un aspect verdoyant.

Données extraites de l'Atlas des paysages de Champagne-Ardenne

Les caractéristiques majeures

- Une bande verte dans une mer de céréales
- Un paysage fermé
- Des villages verdoyants en périphérie
- Des roselières, tourbières et prairies
- La présence de l'eau

La présence du motif éolien

Aucune éolienne n'est implantée dans les marais.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

Le caractère globalement fermé et verdoyant des Marais de Saint-Gond limite les communications visuelles avec les autres unités paysagères. A cette distance (supérieure à 17km), le projet ne sera donc pas perceptible. La sensibilité est nulle.



© ATER Environnement, 2021

Fig. 10 : Unité paysagère : les Marais de Saint-Gond

LA CUESTA D'ÎLE-DE-FRANCE

Il s'agit de la côte qui limite les plateaux du centre du Bassin parisien de la plaine de la Champagne Crayeuse. Vue de celle-ci, une frange forestière s'étale sur toutes ses parties supérieures, surplombant la vigne qui couvre avec une grande régularité l'essentiel de la Cuesta.

Les villages, visibles de la plaine crayeuse, semblent se blottir et se cacher dans les replis du relief lorsqu'on parcourt la Cuesta. Le bâti est composé de fermes, souvent accolées les unes aux autres, avec une grande variété de matériaux, révélateur de la diversité géologique. La multitude de petites enseignes signalant les maisons de vigneronnes apporte un charme discret aux rues étroites.

Données extraites de l'Atlas des paysages de Champagne-Ardenne

Les caractéristiques majeures

- Un paysage de coteaux
- Une couverture de vignes
- Un belvédère naturel sur la Champagne Crayeuse
- Des villages dans les zones creuses

La présence du motif éolien

L'éolien n'est pas présent en tant que tel au niveau de la Cuesta d'Île-de-France. Toutefois, plusieurs parcs sont situés dans un rayon de 5km autour de la cuesta. De plus, de manière générale, la topographie et la position de belvédère vers la Champagne Crayeuse offrent de larges vues dégagées vers les nombreux parcs qui occupent les plaines.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La cuesta d'Île-de-France présente une double sensibilité à l'éolien, à la fois depuis les vues sortantes (depuis les coteaux) et entrante (vers les coteaux). L'aspect remarquable de ces vues et de la cuesta en elle-même implique une importante vigilance. Toutefois, l'éloignement de la zone d'implantation potentielle, à plus de 18km de la cuesta, limitera l'effet du projet sur ces vues. La sensibilité est donc modérée.



© ATER Environnement, 2021

Fig. 11 : Unité paysagère : La Cuesta d'Île de France

LA BRIE CHAMPENOISE

Ce plateau, divisé par la vallée du Petit Morin, est une succession de petites ondulations dominant la plaine de la Champagne Crayeuse à une altitude de 190 m.

Cette zone, à l'origine fortement boisée, est aujourd'hui composée d'une trame agricole de grandes cultures s'appuyant sur les massifs forestiers de Traconne et de Gault. L'aspect géométrique des cultures céréalières et oléagineuses, variant du rectangle au losange, offre une palette de couleurs évoluant au fil des saisons.

Des boqueteaux aux formes régulières et composés de chênes ont subsisté au déboisement. Éléments remarquables de ces plateaux céréaliers, ils ponctuent l'espace et donnent des repères à l'observateur. Les fermes isolées ou situées à l'extrémité des villages sont également des points d'orientation.

Données extraites de l'Atlas des paysages de Champagne-Ardenne

Les caractéristiques majeures

- Un pays limité par la Cuesta
- Des vues lointaines
- De grandes fermes carrées
- De petits boisements

La présence du motif éolien

La Brie Champenoise accueille à l'heure actuelle quelques parcs construits sur ses limites nord et sud, ainsi que plusieurs parcs en instruction sur la moitié ouest. La partie est de l'unité paysagère, prise en compte ici, ne recense aucun projet ou parc construit.

Niveau de sensibilité vis-à-vis du projet

La partie est de la Brie champenoise étudiée ici, offre de grandes ouvertures et des paysages très dégagés. Toutefois, les vues sont plutôt orientées vers l'Ouest et la brie picarde plutôt que vers la Champagne Crayeuse. En effet, la forêt de la Traconne et le Bois d'Allemant forment une barrière visuelle naturelle entre la Brie et la Cuesta d'Ile-de-France et la Champagne Crayeuse. Les vues en direction de la zone d'implantation du projet sont donc globalement fermées. La sensibilité est donc nulle.



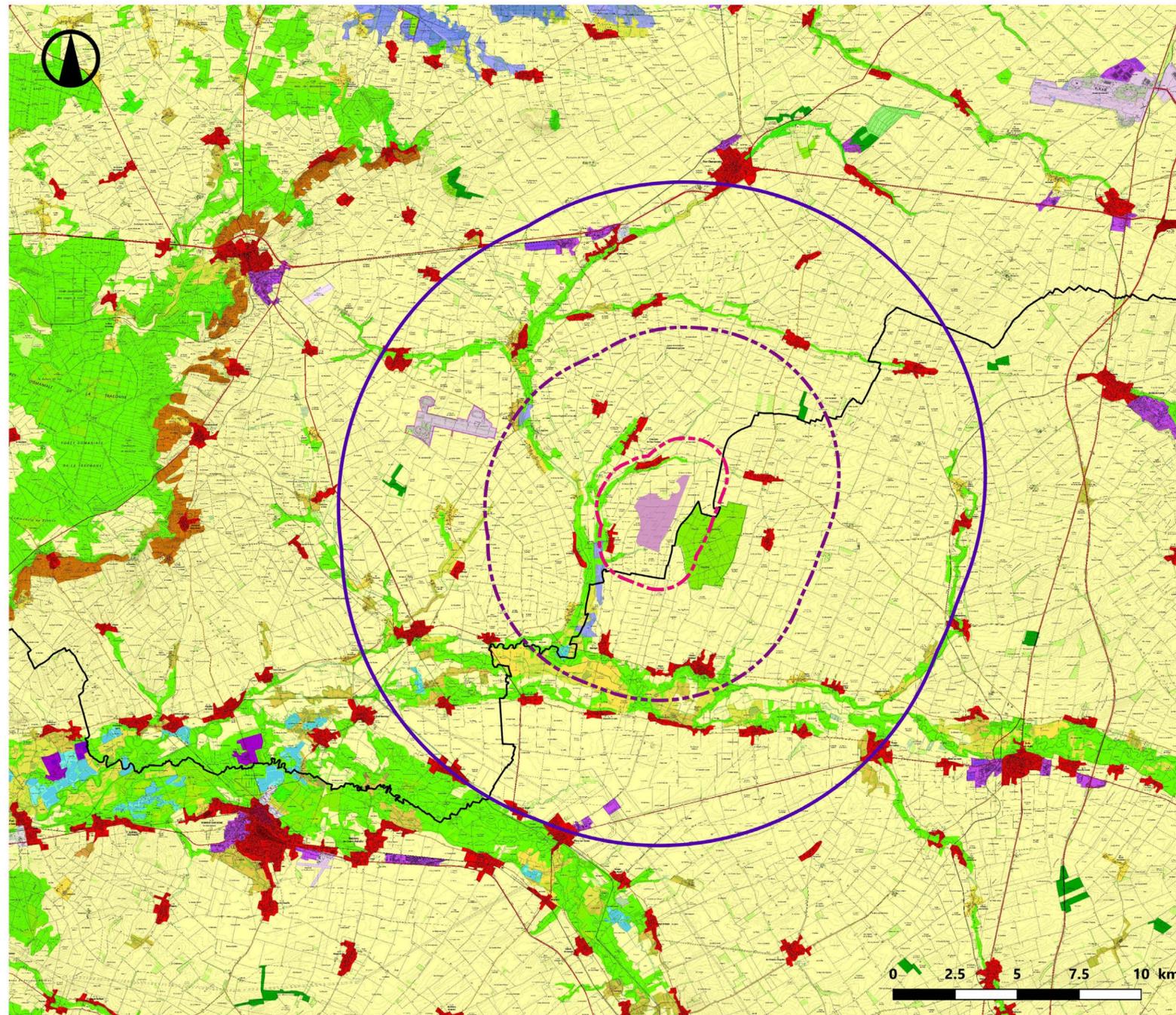
© ATER Environnement, 2021

Fig. 12 : Unité paysagère : la Brie Champenoise



La zone d'implantation potentielle s'inscrit dans un vaste paysage ouvert, à savoir les Plaines de Champagnes Crayeuse. Cette unité paysagère couvre l'essentiel des espaces dans un rayon de 20km, générant une grande uniformité dans les paysages rencontrés. La Champagne Crayeuse présente une sensibilité importante à l'éolien en général, compte-tenu de son ouverture très importante et de la présence de l'éolien déjà marquée. Toutefois, cette sensibilité est à nuancer proportionnellement à la distance avec la zone d'implantation du projet.

Deux autres unités paysagères présentent des sensibilités. La vallée de l'Aube, véritable ruban vert dans la plaine de Champagne Crayeuse, communique visuellement avec cette dernière et vers la zone d'implantation potentielle depuis les bourgs au nord. La Cuesta d'Ile-de-France, malgré son éloignement de la zone d'implantation potentielle, domine la Champagne Crayeuse et offre un large belvédère naturel vers les plaines et ses parcs éoliens.



Occupation du sol

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Sources : IGN 25®, CLC 2018
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Limites départementales

Limites départementales

Aires d'étude théoriques

Immédiate

Rapprochée

Éloignée

Occupation du sol

Tissu urbain continu

Tissu urbain discontinu

Zones industrielles/commerciales

Réseaux routier et ferroviaire

Aéroports

Extraction de matériaux

Equipements sportifs et de loisirs

Terres arables hors irrigation

Vignobles

Vergers et petits fruits

Prairies et autres surfaces en herbe

Systèmes culturaux complexes

Surfaces agricoles, interrompues par des espaces naturels

Forêts de feuillus

Forêts de conifères

Forêts mélangées

Landes et broussailles

Forêt et végétation en mutation

Marais intérieurs

Plans d'eau



3.3. L'occupation du sol



Fig. 13 : Vue sur les cultures de Champagne Crayeuse

L'espace étudié est en très large partie dominé par les terres arables. En effet, les vastes plaines crayeuses de Champagne, avec leur relief doux, sont particulièrement adaptées à la mécanisation, et propices à une grande agriculture céréalière extensive. L'occupation des sols s'est entièrement organisée autour de ce modèle agricole, consacrant une vaste part de la plaine aux espaces arables, tandis que les autres usages, notamment l'urbanisation, se concentrent dans les vallées et les vallons, plus difficiles à aménager.

Ces vallées et vallons, accueillent des usages plus diversifiés, mêlant forêts, prairies, espaces naturels, plans d'eau ainsi que les cours d'eau. C'est aussi dans ces vallées que le bâti se concentre : la rareté de l'eau dans les plaines attirant naturellement les implantations vers les vallées, vallons humides et sources.

Aussi, on observe une véritable dichotomie entre la plaine et les vallées. Cette répartition contribue en grande partie à l'uniformité des paysages de la champagne crayeuse.

Troisième typologie d'espace, la Cuesta d'Ile-de-France présente une occupation du sol qui lui est propre, en grande partie composée de vignobles, puis par la forêt de la Traconne en Brie. Cette occupation s'explique à nouveau en grande partie par la topographie en coteau et la nature crayeuse du sol, particulièrement adapté à la vigne.



Fig. 14 : Vue depuis la Vallée de l'Aube



Fig. 15 : Vue sur les vignobles de Champagne

3.4. Schéma Régional Éolien

3.4.a. La région Grand Est dans le contexte éolien global

Avec 4 108 MW de puissance éolienne installée au 31 décembre 2021 (Source Panorama SER, février 2022), la région Grand Est, où se situe la Zone d'Implantation Potentielle, est la 2^{ème} région productrice derrière les Hauts-de-France. Elle représente 21,9% de la puissance nationale installée. Dans son Schéma Régional Éolien (SRE), l'ancienne région Champagne-Ardenne avait réaffirmé sa volonté de continuer le développement éolien. Toutefois, l'objectif était que ce développement se fasse dans le respect des territoires et des paysages :

« Les parcs éoliens font partie de ces nouveaux aménagements à caractère technique et énergétique qui transforment les paysages par l'introduction de nouveaux objets et de nouveaux rapports d'échelle. Il convient donc de prendre en compte l'ensemble des composantes paysagères, pour savoir, comment implanter des éoliennes dans le paysage champenois de manière harmonieuse. »

Le SRE Champagne-Ardenne est toujours en vigueur. Toutefois, comme indiqué dans le guide relatif à l'étude d'impact de décembre 2016, le SRE n'est pas prescriptif et ne présente aucune obligation de conformité.

3.4.b. Enjeux paysagers majeurs

« Au niveau départemental, ont été menées par les services de l'État, en concertation avec les territoires, des études plus ou moins étendues sur la sensibilité de leurs paysages vis-à-vis de l'éolien, ce qui a permis d'identifier 6 ensembles paysagers très sensibles. »

Le projet de la Crayère ne se situe dans aucune zone d'enjeux paysagers majeurs. Toutefois, il se situe à moins de 25km du relief remarquable de la cuesta d'Ile-de-France, qui forme un belvédère vers la plaine et vers la zone d'implantation potentielle. Il se situe également à moins de 20km de la vallée de la Seine, considérée comme sensible. Toutefois, ce dernier enjeu ne présente que des sensibilités nulles à très faibles compte tenu de l'éloignement et du caractère très boisé de la vallée.

3.4.c. Enjeux paysagers secondaires

« Cette carte regroupe des données de valeur non réglementaire. Elle recense les entités de paysages dont l'échelle réduite est inadaptée à l'éolien. Cette carte est issue d'un travail d'analyse paysagère réalisé entité par entité (voir schémas paysagers éoliens départementaux). »

Le projet de la Crayère se situe en dehors des zones d'enjeux secondaires. Toutefois, il se situe à moins de 25km d'une forme de relief bien individualisée (Cuesta d'Ile-de-France, Côte du Sézannais) et du plateau Marnais. Il se situe également à proximité de la Vallée de l'Aube, ce qui nécessitera une vigilance particulière.

La zone d'implantation potentielle du projet de la Crayère se situe en dehors des zones d'enjeux paysager majeurs et secondaires. Toutefois, il se situe à proximité de deux espaces d'enjeux : la Cuesta d'Ile-de-France (enjeu majeur) et la Vallée de l'Aube (enjeu secondaire).

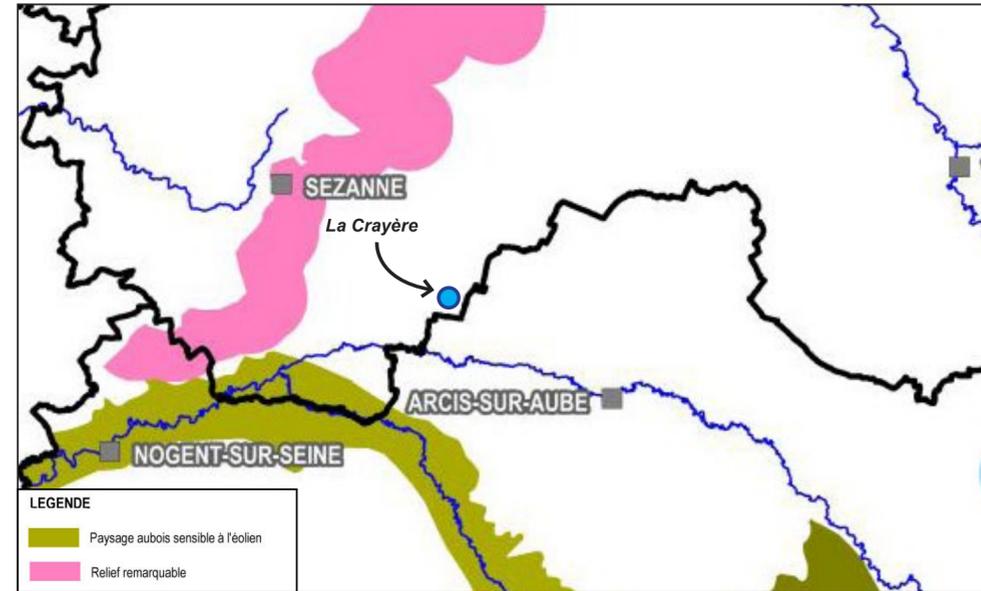


Fig. 16 : Détail de la carte des enjeux majeurs liés au patrimoine paysager (source : SRE Champagne-Ardenne)

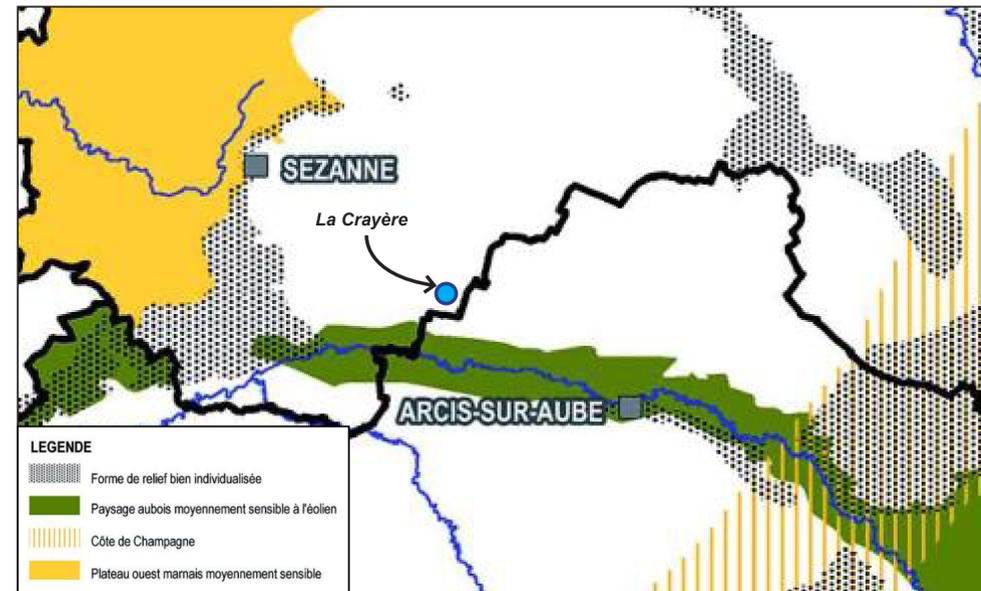
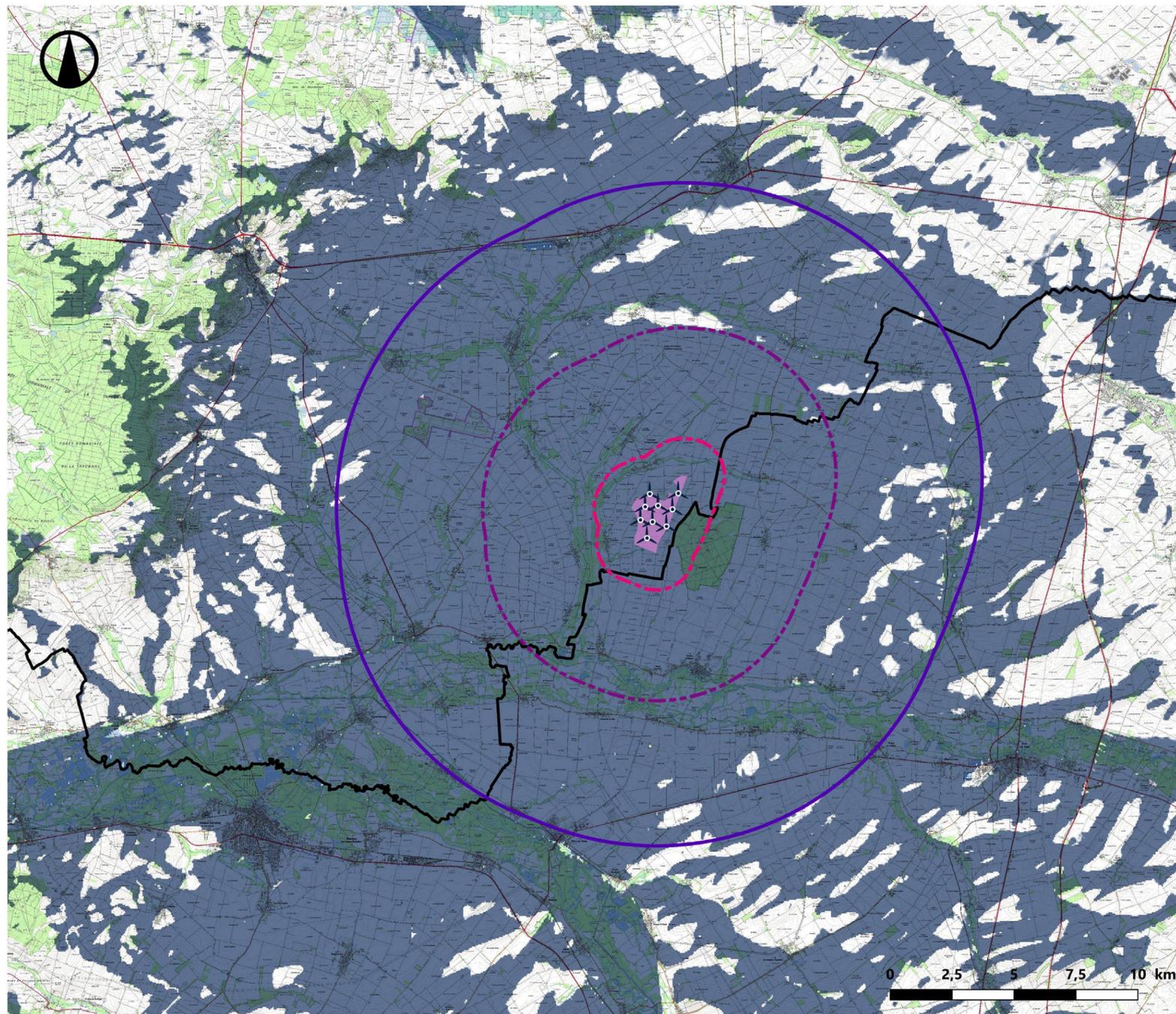


Fig. 17 : Détail de la carte des enjeux secondaires liés au patrimoine paysager (source : SRE Champagne-Ardenne)



Zones de visibilité théorique

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Sources : IGN 25®
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Limites départementales

Limites départementales

Aires d'étude théoriques

Immédiate

Rapprochée

Éloignée

Zones de visibilité théorique

Implantation de référence (2017)

Zones où au moins une éolienne de référence est visible

3.5. Visibilité théorique

3.5.a. Modèle de visibilité théorique

La visibilité du potentiel parc éolien de la Crayère va dépendre de plusieurs facteurs :

- Le relief
- La végétation locale
- L'implantation du parc
- La hauteur des aérogénérateurs
- Les masques locaux (murets, haies...)

Il n'est donc pas possible, à ce stade de l'étude, de prévoir les visibilitées réelles du futur parc car ses caractéristiques (implantation et hauteur) ne sont pas encore définies. Toutefois, afin d'avoir un premier aperçu de la sensibilité du territoire, on peut concevoir un modèle théorique majorant.

Le modèle théorique majorant est le scénario le plus impactant à l'échelle du territoire. L'implantation y est choisie de telle sorte à ce que les éoliennes occupent la plus grande surface de la zone d'implantation potentielle et les points les plus sensibles envisageables (points hauts, fond de vallées...). La hauteur est déterminée en fonction des hauteurs techniquement réalisables et/ou du contexte éolien local.

Dans le cas du projet de la Crayère, la hauteur a été définie à 180m, à savoir le cas majorant initialement envisagé pour ce projet.

La carte de visibilité théorique est toutefois à relativiser. En effet, outre le fait qu'elle ne représente qu'un cas théorique, elle ne prend en compte que le relief, et non les masques végétaux ou le bâti majeur. Elle ne permet pas de retranscrire les masques locaux (haies, microtopographie, bâti, etc.) très efficaces. Ainsi, une éolienne partiellement visible, dans des situations similaires à celles illustrées ci-contre, sera considérée comme entièrement visible. La carte de visibilité théorique ne renseigne pas non plus sur l'aspect qualitatif de la visibilité : elle ne permet pas d'intégrer les notions de rapports d'échelle, de lignes de force ou d'intégration paysagère. Elle ne renseigne que sur la présence d'une zone de visibilité potentielle attendue.

3.5.b. Visibilité théorique du projet

La carte de zone de visibilité théorique montre que le projet sera au moins partiellement visible sur une très large part de la plaine de Champagne Crayeuse. Seuls quelques points bas, au nord de la vallée de la Superbe et aux abords de la vallée de l'Herbissonne offriront ponctuellement des zones où le projet ne sera à priori pas visible.

On remarque toutefois qu'une fois passée la ligne de repère de l'aire d'étude éloignée (à 10,3km), les visibilitées deviennent plus ponctuelles : le relief y est marqué par plusieurs lignes de crête, alors que la hauteur apparente du projet sera elle plus faible. Ainsi, au nord-est, la ligne de crête de Montéproux forme une limite naturelle à la visibilité, tandis qu'à l'Est, la côte du Sézannais délimite le bassin de visibilité du projet.

Au sud, les vallées de l'Aube et de la Seine semblent présenter des vues importantes. Toutefois, dans ces espaces où la végétation est importante, seule l'étude de terrain peut réellement permettre de connaître la visibilité.

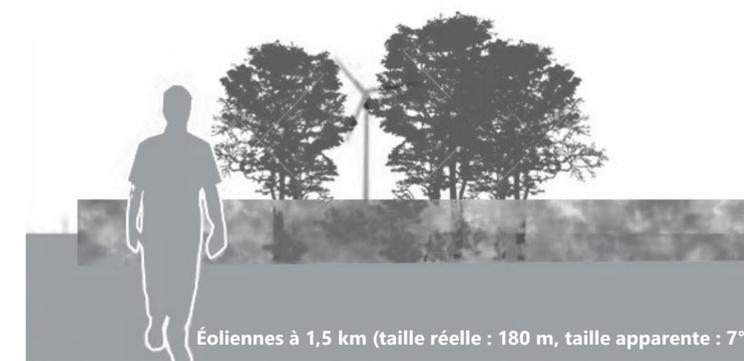
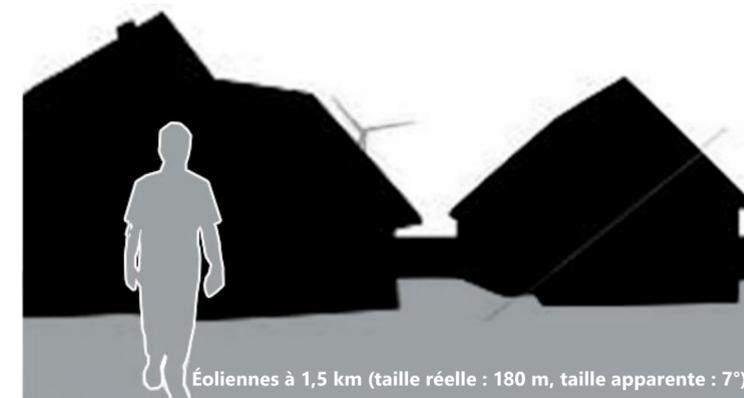
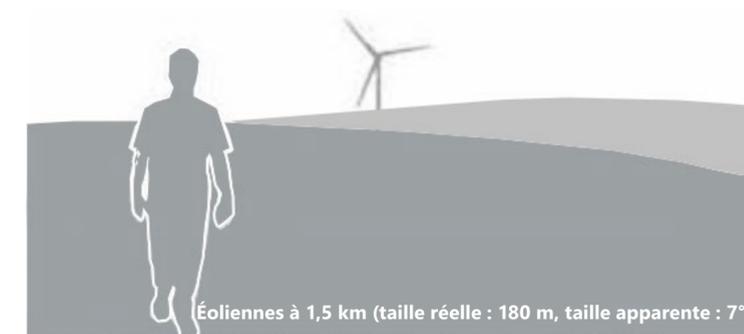
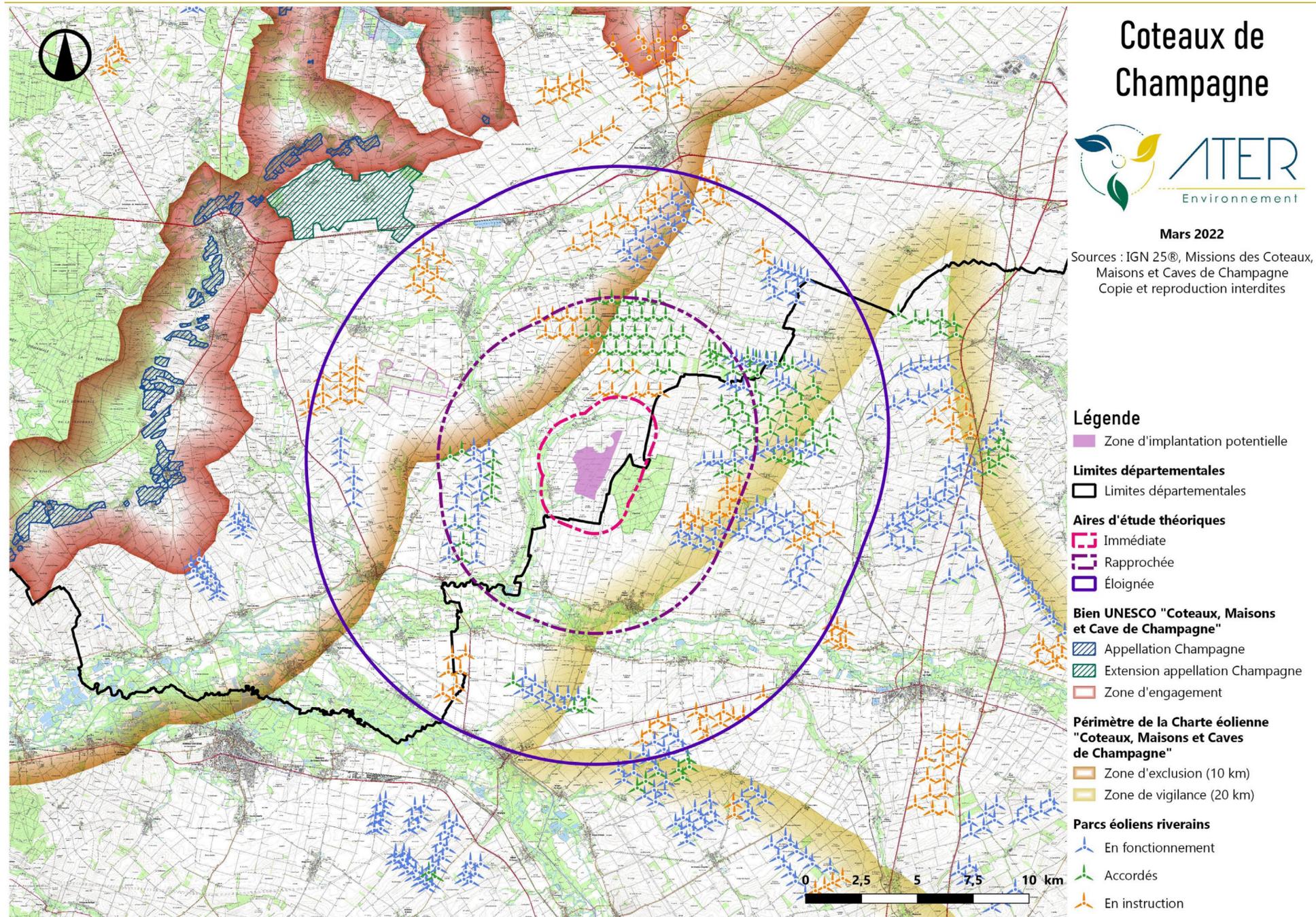


Fig. 18 : Perception en fonction de la présence d'éléments de premier plan constituant des masques visuels immédiats



3.6. Focus sur les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne



Fig. 19 : Vue depuis les coteaux de Champagne (Broyes)

À l'Ouest de l'aire d'étude éloignée se trouve le coteau du Sézannais, inscrit au Patrimoine Mondial de l'UNESCO au sein du bien « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne ».

En février 2018, la mission « Coteaux, Maisons et Caves de Champagne » a produit une charte éolienne des coteaux, afin d'aiguiller le développement éolien pour une meilleure prise en compte de ce bien UNESCO dans la création de projet. Cette partie de l'étude vise à restituer les éléments de cette étude. L'analyse paysagère de terrain sera étudiée dans un focus dans le volet «Patrimoine».

3.6.a. Caractéristiques et valeurs paysagères

La Côte du Sézannais est un vignoble reconnu, identifiable au même titre que les grandes plaines qu'elle domine. La côte présente un côté courbé, permettant de varier les expositions. A cela s'ajoute une diversité entre vignoble, forêts, marais, qui crée une véritable richesse paysagère. La topographie de la Cuesta d'Ile-de-France offre de larges vues ouvertes vers la Champagne Crayeuse, toutefois, les ondulations naturelles du sézannais viennent créer des espaces plus intimes, où la vue est plus fermée. C'est notamment dans ces cirques que s'implantent les bourgs.

3.6.b. Enjeux

Les enjeux inventoriés dans la charte éolienne de la mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne pour le Sézannais sont liés à la fois au caractère imposant et prestigieux de ce paysage viticole, mais aussi à la présence de l'éolien. En effet, la présence de l'éolien dans la plaine de Champagne Crayeuse est importante. L'éolien est visible et forme un motif dense depuis le coteau, mais peut aussi entrer en compétition visuelle avec celui-ci dans les vues depuis la plaine.

3.6.c. Zonage de la Charte éolienne de 2018

Cette Charte définit 2 nouvelles zones : une zone d'exclusion à 10 km du bien inscrit, et une zone de vigilance à 20 km. La première zone correspond à un espace très sensible, où le développement éolien n'est envisageable qu'en cas de non-visibilité avec le vignoble ou en cas d'extension présentant une qualité paysagère suffisante. La zone de vigilance correspond à un espace moins sensible, pour lequel des préconisations ont été formulées pour garantir un développement de qualité.

Le projet de la Crayère se situe toutefois dans la zone de vigilance (20km) autour des coteaux du Sézannais. Son implantation est donc possible. toutefois, une vigilance sera appliquée dans l'étude afin de veiller au respect des structures paysagères et d'éviter et réduire l'impact potentiel du projet sur le coteau.

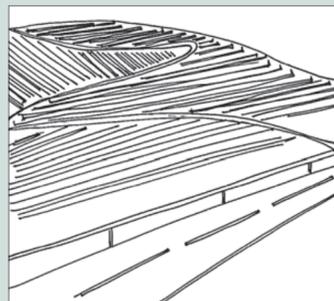


Fig. 20 : Vue vers les coteaux de Champagne (Allemant et Broyes) depuis Linthelles

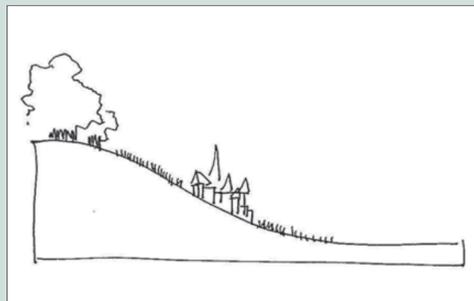
Perception et composantes visuelles

La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais

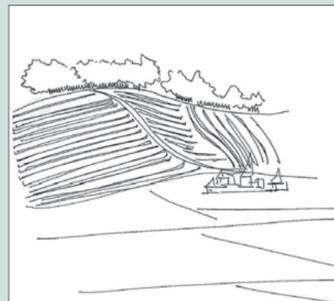
- * Relief présent avec des pentes souvent très marquées occupées par les vignes.
- * Paysages ouverts avec des parcelles cultivées, des plateaux et surtout des parcelles viticoles.
- * Succession de Coteaux viticoles.
- * Situations panoramiques ou contre plongées.
- * Rythme régulier du territoire ponctué par les villes et villages dispersés et leur clocher.
- * Perception depuis les routes (autoroute, nationales, départementales, petites routes) du massif forestier et du vallonnement principal et surtout de l'identité viticole.
- * De grandes plaines agricoles permettent d'apprécier la composition paysagère « plateau-coteau-plaine »



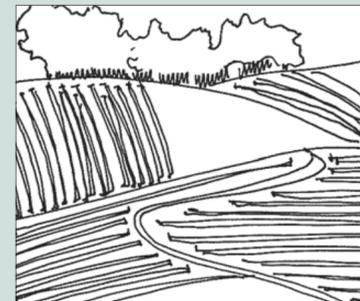
Perception du vignoble depuis la route



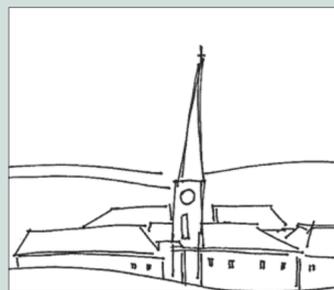
Les villages sont installés dans la pente et en contrebas le plus souvent entourés par le vignoble.



Depuis les plaines vue sur la mer de vignes et le massif forestier.



Vue en contrebas



Point de repère dans le paysage : Clocher de l'église



Succession de Coteaux

Croquis - Source AUDRR, © Margaux Henrion

Préconisations spécifiques

La Côte des Blancs et la Côte du Sézannais

Identité du lieu :

Relief marqué et rythmé par la vigne, l'implantation d'éoliennes en hauteur ou à quelques mètres du vignoble est à limiter (10 km minium).

Échelle du Paysage :

S'agissant d'un grand Paysage vallonné, les éoliennes seront donc visibles sur un grand périmètre. Rester cohérent en perception lointaine, ne pas confronter un projet en ligne et un projet en grappe.

Attention en perception semi-rapprochée (3 à 5 km) de ne pas bouleverser les rythmes et la lisibilité du paysage.

Etre attentif aux rapports qui s'installeraient entre le projet éolien et les éléments forts de ce paysage comme le vignoble emblématique de ce secteur.

Le rapport d'échelle ne doit pas être le même entre les éoliennes et les éléments paysagers.

Axes de vues et perception :

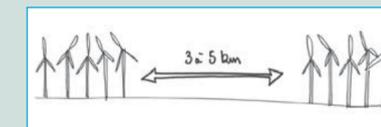
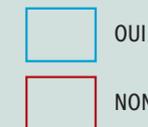
Ne pas fermer les axes de vues ouverts. Favoriser l'implantation d'éoliennes en transition.

Densité :

La configuration du secteur et du paysage ne permet pas une densité élevée d'éoliennes, il est important de les éloigner au maximum du vignoble.

Géométrie:

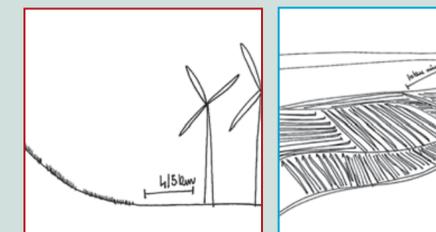
Concernant les extensions de parcs éoliens, il faut privilégier les parcs géométrisés. Alignés sur la trame parcellaire et surtout suivant la forme du parc existant.



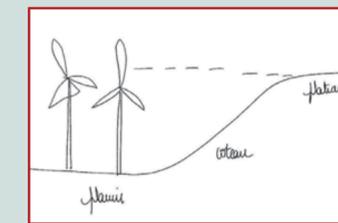
Respecter une distance de 3 à 5 km entre chaque parcs éoliens



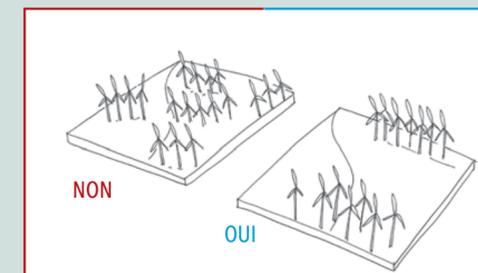
L'horizon ne doit pas être obstrué par des lignes d'éoliennes.



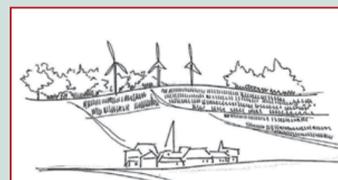
La distance entre l'éolien et le vignoble doit être augmentée



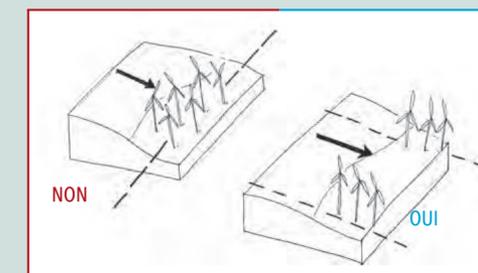
Le rapport d'échelle ne doit pas être le même entre l'éolien et la composition paysagère.



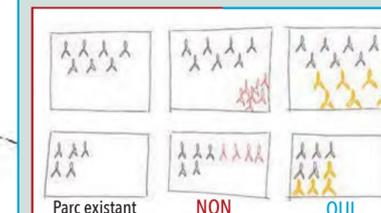
Il faut privilégier les parcs en groupe ou en ligne et les aligner sur le paysage existant. Il faut éviter la coexistence dans un même champ visuel de formes de parcs différentes.



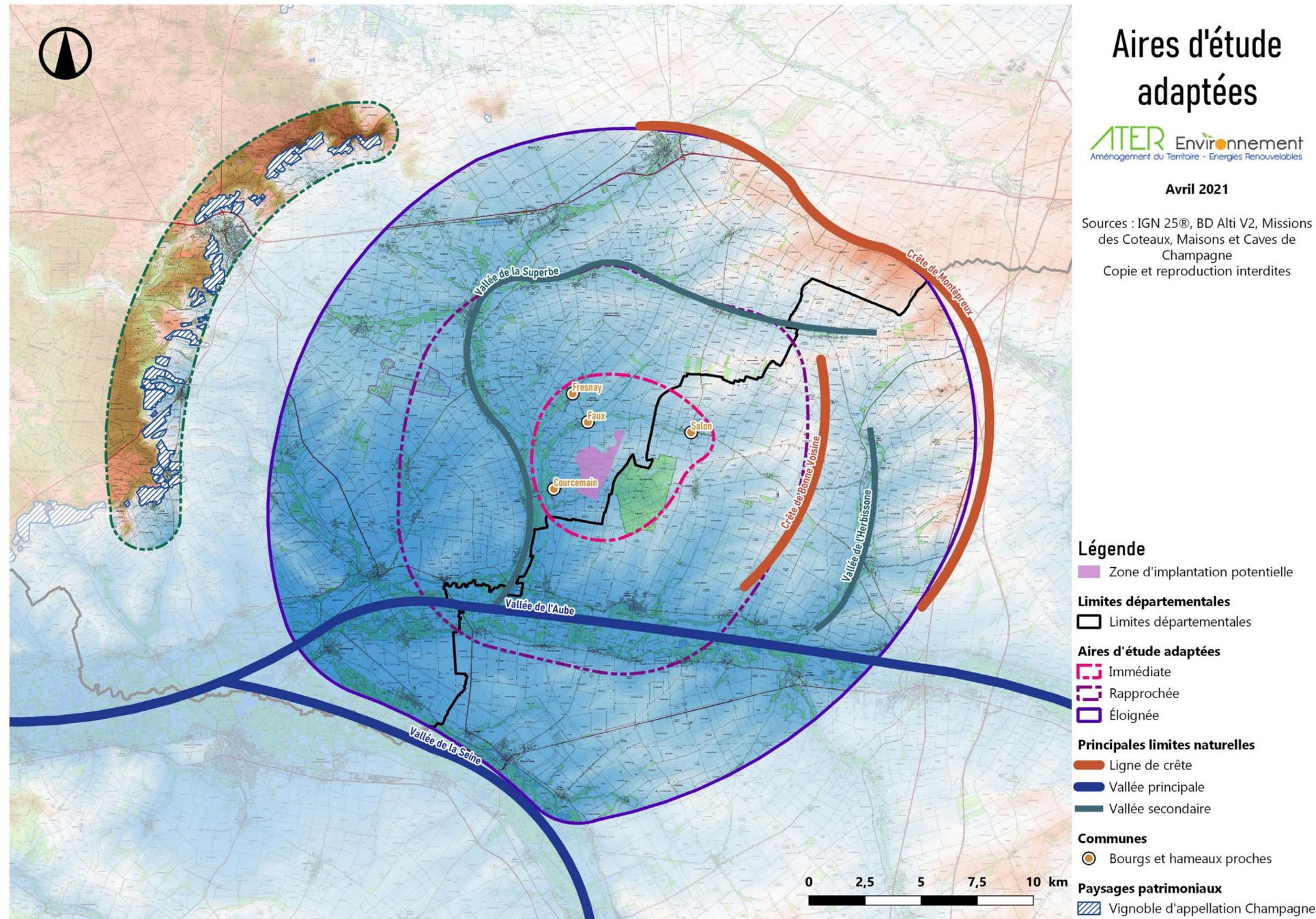
Éviter de prendre possession de la ligne de crête pour ne pas dominer à la fois le vignoble mais aussi les villages.



Ne pas boucher la vue, éviter l'insertion en ligne et de face, surtout depuis le vignoble. Aligner selon le paysage et sans obstruer la vue.



L'extension des parcs éoliens doit avoir la même géométrie que l'existant. L'implantation en diagonale, en arrière est préférée pour ne pas obstruer les vues.



3.7. Les aires d'étude adaptées

L'analyse des composantes paysagères et patrimoniales a permis d'identifier divers enjeux à prendre en compte dans cette d'étude d'état initial du paysage et du patrimoine. Aussi, le périmètre des aires d'étude du projet éolien de la Crayère issues du calcul de la formule adaptée de l'ADEME et de celle du PNR Loire-Anjou-Touraine a été modélisé pour intégrer les enjeux paysagers et patrimoniaux relevés. La carte légendée ci-contre illustre l'adaptation des périmètres d'étude.

3.7.a. L'aire d'étude éloignée

L'aire d'étude éloignée permet de définir les caractéristiques du paysage, ses identités, les unités paysagères, le contexte historique et social. La taille apparente des éoliennes y est faible voire très faible, leur prégnance dans le paysage est mineure. C'est à partir de ces grandes lignes que l'on peut commencer à esquisser une première ébauche compréhensible du paysage qui s'apprête à recevoir un nouveau parc éolien.

Les limites de l'aire d'étude éloignée ont été travaillées pour être le plus proche possible des limites naturelles du territoire, sans s'éloigner de manière démesurée des limites théoriques. Ainsi, au nord et à l'est, la limite est formée par la crête de Montépreux, qui constitue un écran visuel et interrompt la zone de visibilité théorique. Au sud, la limite est formée par la vallée de la Seine. En effet, si cette dernière est théoriquement en zone de visibilité théorique, son caractère très boisé limitera toute visibilité à cette distance. À l'ouest, la limite naturelle est la Cuesta d'Ile-de-France, qui accueille les vignobles de Champagne. Ce coteau se situe toutefois à plus de 18km du projet, soit largement au delà des seuils recommandés dans le guide à la rédaction de l'étude d'impact. Afin de respecter cette recommandation tout en intégrant la réflexion sur les coteaux, ces derniers ont été intégrés à un périmètre «annexe» à l'aire d'étude éloignée, et seront traités dans l'aire d'étude éloignée.

3.7.b. L'aire d'étude rapprochée

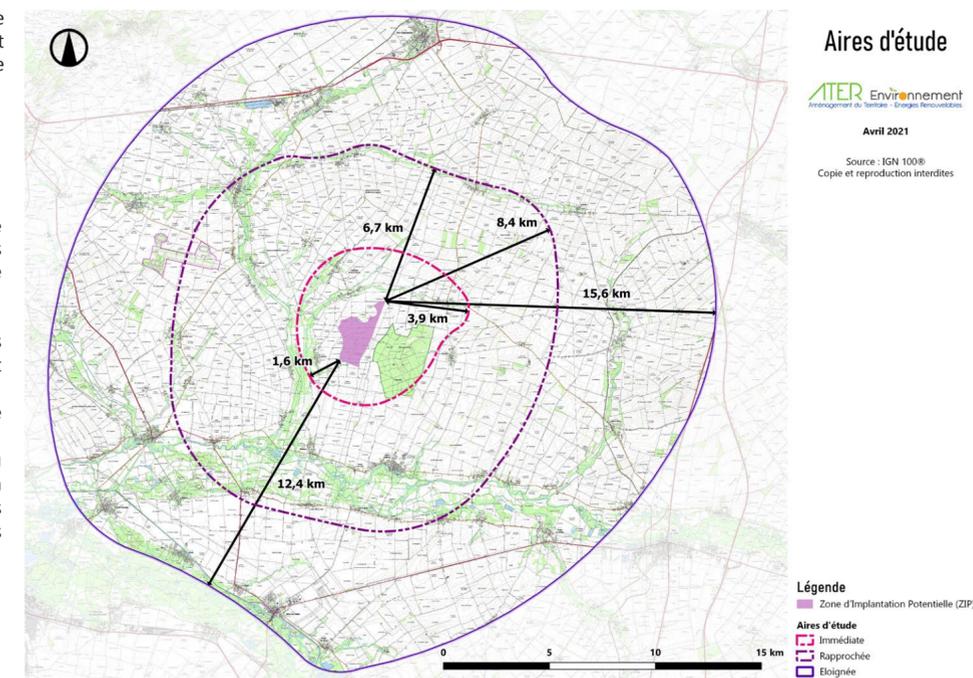
Dans l'aire d'étude rapprochée, la prégnance des éoliennes dans le paysage est importante. Elles y seront visibles avec une taille apparente faible à moyenne, voire importante en périphérie de l'aire d'étude immédiate, mais constituent un élément marquant du paysage. Les communes alentour et les zones bâties y sont étudiées plus en détail, ainsi que les infrastructures et points de vue majeurs du projet.

L'aire d'étude rapprochée présente plusieurs limites naturelles clairement indentifiables : au nord, elle est délimitée par la vallée de la superbe, alors qu'à l'ouest, c'est la côte de Bonne-voisine qui marque la frontière naturelle de l'aire d'étude rapprochée. Au sud, l'aire d'étude éloigné a été élargie pour intégrer le coteau sud de la vallée de l'Aine et la confluence avec la vallée de la Superbe.

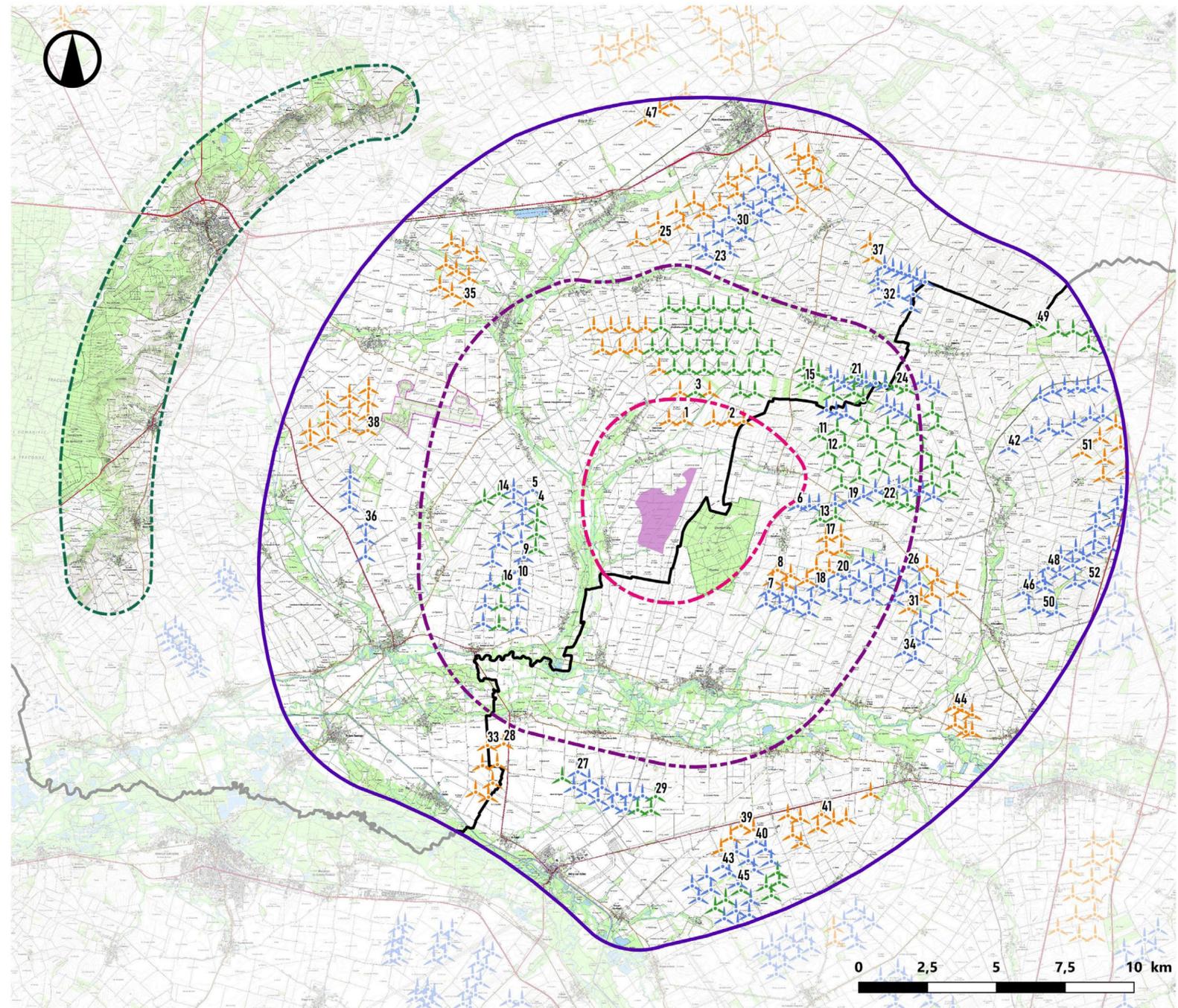
3.7.c. L'aire d'étude immédiate

Dans l'aire d'étude immédiate, les éoliennes dépassent en général les autres éléments du paysage. Une attention particulière est portée sur les éléments bâtis et paysagers qui seront concernés par les travaux de construction et les possibles voies d'accès.

L'aire d'étude immédiate suit un tracé proche du périmètre théorique. Il a juste été élargi au nord-est pour intégrer Salon et le cours d'eau éponyme, et à l'est pour suivre le vallon de Fresnay.



4. CONTEXTE ÉOLIEN ET EFFETS CUMULÉS



Contexte éolien

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Mars 2022

Sources : IGN 25®, DREAL Grand-Est
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Limites départementales

Limites départementales

Aires d'étude

- Éloignée
- Côteaux de Champagne
- Rapprochée
- Immédiate

Parcs éoliens riverains

- ✕ En fonctionnement
- ✕ Accordés
- ✕ En instruction



4.1. Contexte éolien

N°	NOM DU PARC	NOMBRE D'ÉOLIENNES	HAUTEUR EN BOUT DE PALE* (EN M)	DISTANCE À LA ZIP (EN KM)
AIRE D'ÉTUDE IMMÉDIATE				
1	Sud Marne Extension	13	200	1,7 km N
2	Deux Noues	2	186	2,1 km NE
AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE				
3	Sud Marne	30	186	2,8 km N
4	Bouchats 2	4	150	3,5 km O
5	Hauts Moulins	6	150	3,8 km O
6	Champfleury2	6		3,9 km E
7	Puyats	8	150	4,1 km SE
8	Puyats Ii	5	165	4,1 km SE
9	Plaine Dynamique	5	150	4,2 km O
10	Moulins Des Champs	6	150	4,5 km SO
11	Village De Richebourg II	4	180	4,6 km NE
12	Village De Richebourg	22	190	4,8 km E
13	Ormelots	2	150	4,8 km E
14	Bouchats 3	2	150	4,9 km O
15	Mont De Bézard	27	150	5 km NE
16	Bouchats 1	3	150	5,1 km SO
17	Champeole	6	180	5,3 km E
18	Plan Fleury	11	150	5,6 km SE
19	Champfleury	6		5,6 km E
20	Viapres1	6		6,1 km E
21	Mont De Bézard 2 - Renardières	10	180	6,5 km NE
22	Bonne Voisine	4	150	6,9 km E
23	Corroy Energies	7	135	7,5 km N
24	Renardières - Mont Bezard II	2	180	7,8 km NE

✕	Parc éolien en service
✕	Parc éolien autorisé
✕	Parc éolien en instruction

N°	NOM DU PARC	NOMBRE D'ÉOLIENNES	HAUTEUR EN BOUT DE PALE* (EN M)	DISTANCE À LA ZIP (EN KM)
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE				
25	Vaure	19	200	8,4 km N
26	Viapres2	1		8,4 km E
27	Ailes D'Argensol	5		8,6 km S
28	Pe Ferme Éolienne Rochebeau	2	165	8,8 km SO
29	Cels Energie - Longueville-Sur-Aube (Ext.)	10	139	8,9 km S
30	Féréole	11	135	8,9 km N
31	Viâpres-Le-Petit	6	220	9 km E
32	Mont Grignon	12	121	9,1 km NE
33	Rochebeau	5	165	9,2 km SO
34	Les Renardières	7	150	9,5 km SE
35	Grande Plaine	9	180	9,5 km NO
36	Pays D'Anglure	6	180	9,8 km O
37	Plaine De Champagne	2	150	10 km NE
38	Gaye-Queudes	12	180	10,1 km O
39	Vignottes	8	150	10,3 km S
40	Extension Rheges	6		11,1 km S
41	Bessy Pouan	5	151	11,1 km SE
42	Herbissonne	23		11,3 km E
43	Entre Seine Et Aube	16		11,6 km S
44	Les Beaunes	6	125	12 km SE
45	Eolis Les Champs	3		12,4 km S
46	Monts D'Arcis - Allibaudieres	3		12,7 km E
47	Fère Champenoise	3	150	12,8 km N
48	Côte Notre Dame	6	14	13,2 km E
49	Côte Noire	5	190	13,4 km NE
50	Monts D'Arcis - Vignes Hautes	3		13,6 km E
51	Herbissonne II	7	190	14 km E
52	Monts D'Arcis - Dosnon	1		14,8 km E

Fig. 21 : Tableau de Synthèse du contexte éolien

Avec 52 parcs éoliens dont 23 en fonctionnement, 13 autorisés et 16 en instruction, l'éolien est très présent dans les différentes aires d'étude du projet de la Crayère.

La majorité des parcs sont des parcs construits ou accordés. Les parcs éoliens en instruction, dont l'issue n'est pas certaine, sont relativement peu nombreux, et viennent compléter des parcs existants, ce qui ne laisse que peu d'incertitude sur le contexte éolien. La principale incertitude vient des parcs de Grande Plaine et Gaye-Queudes, deux parcs en instruction situés au nord-ouest de l'aire d'étude éloignée, entre la zone d'implantation potentielle et la cuesta d'Ile-de-France. Depuis les coteaux, ces deux parcs se situent à l'avant-plan du projet, et vont donc, s'ils sont autorisés, le masquer en partie.

* transmise par la DREAL Grand-Est



4.2. Effets cumulés et motif éolien



Fig. 22 : Vue sur le parc de la Chapelle depuis La Chapelle-Lasson



Fig. 24 : Vue sur les parcs de Viapres, des Renardières et de Plan Fleury depuis la D10

ENJEUX

Avec 52 parcs recensés sur l'ensemble des trois aires d'étude dont 23 en service, le motif éolien est relativement présent dans le paysage, et réparti sur l'ensemble des aires d'étude. L'enjeu lié aux effets cumulés est fort.

SENSIBILITÉS

La présence importante de l'éolien va limiter l'effet de mutation paysagère. On parle de mutation quand le paysage passe d'une ambiance fortement rurale à un paysage éolien, où se côtoient les marqueurs de ruralités (espaces cultivés, bâti de faible ampleur et dispersé, fermes, hangars, etc...) et les motifs éoliens. Cette mutation est un facteur de sensibilité important, car elle touche à l'ambiance, à la nature même du paysage, avec des motifs de grande ampleur. Dans le cas de cette zone Sud Marne / Nord Aube, le motif éolien est déjà fortement présent. Les motifs éoliens, déjà construits pour bonne part, font d'ores et déjà partie du paysage. On peut donc déjà parler de paysage éolien. Aussi, la mutation apportée par le projet de la Crayère est globalement faible. Toutefois, cette présence de l'éolien génère d'autres types d'interaction du projet, notamment en termes de saturation et d'intégration visuelle au motif éolien.

Au regard de ces éléments mentionnés précédemment, la sensibilité du territoire aux effets cumulés est forte, en particulier dans les aires d'études rapprochée et immédiate, où le projet sera prégnant. La présence de nombreux autres parcs va générer des situations de co-visibilité entre le projet et le contexte de manière systématique. Dans l'aire d'étude éloignée, le contexte éolien jouera surtout le rôle de filtre, atténuant la présence visuelle du projet à l'arrière-plan. Dans les aires d'étude rapprochée et immédiate, le projet sera régulièrement au premier plan, ou dans des situations où sa prégnance plus importante nécessitera une prise en compte de la structure du motif éolien.



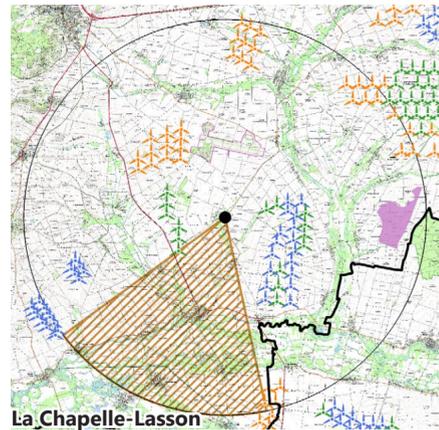
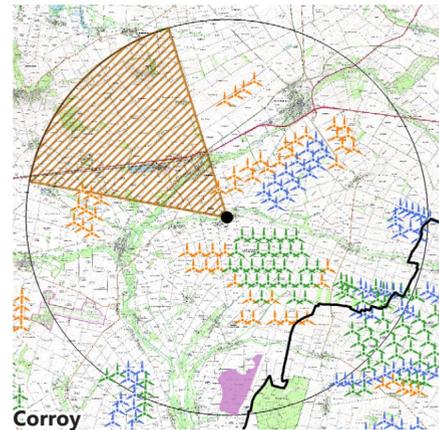
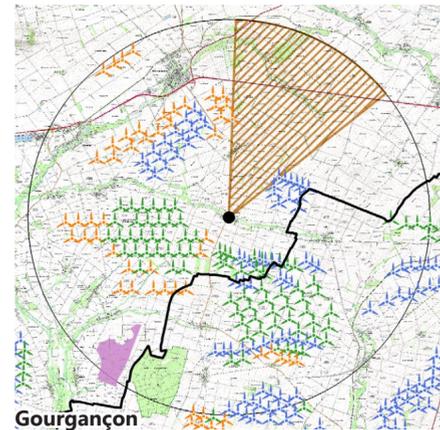
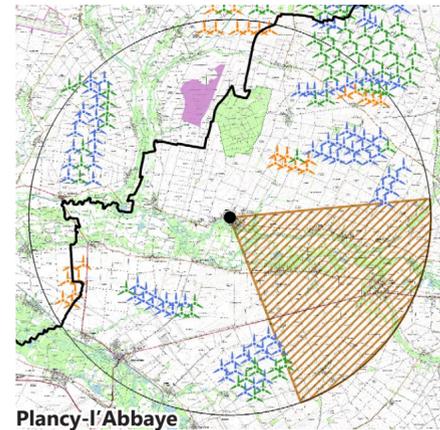
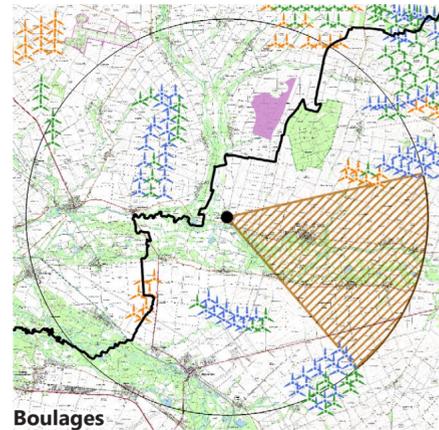
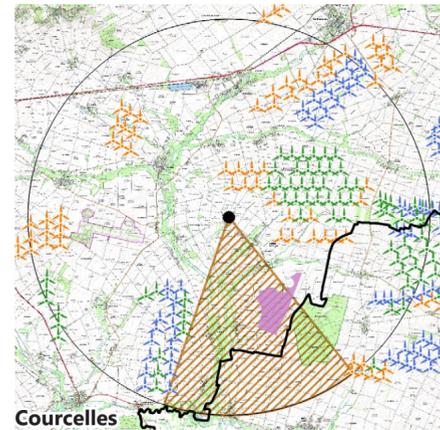
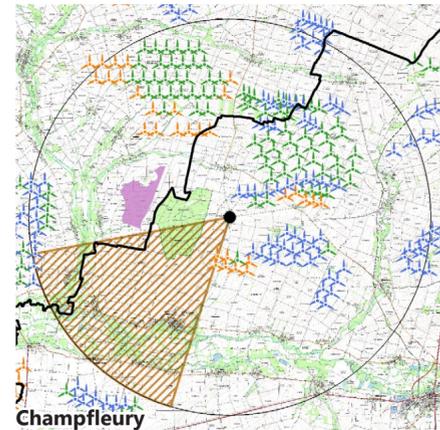
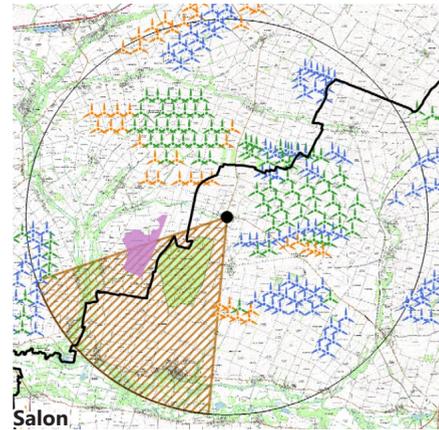
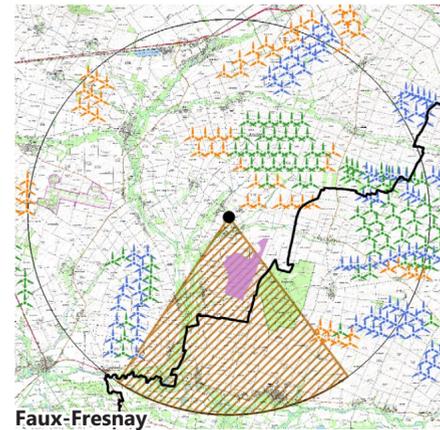
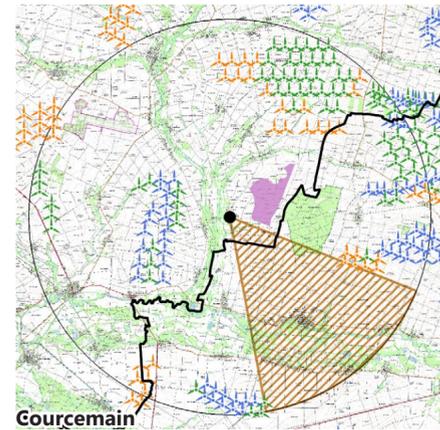
Fig. 23 : Vue sur les éoliennes de Champfleury



Fig. 25 : Vue depuis la D43 en direction de Gourgançon



Fig. 26 : Vue sur les parcs du Mont de Bézard, de Village de Richebourg et du Mont Grignon depuis la D110



Espaces de respiration

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Sources : IGN 25®
Copie et reproduction interdites

Légende

■ Zone d'implantation potentielle

Limites départementales

□ Limites départementales

Parcs éoliens riverains

✦ En fonctionnement

✦ Accordés

✦ En instruction

Communes étudiées

□ Tampon 10km

● Centre

Respiration visuelle

■ Angle supérieur ou égal à 120°

▨ Angle compris entre 90° et 120°

▨ Angle inférieur à 90°

4.3. Respiration visuelle

4.3.a. Méthode et principe

Selon le Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens (actualisé en 2020), « un espace de respiration est un angle de vue exempt de champs éoliens », caractérisé par un angle et une profondeur de champ. L'angle correspondant à la vision binoculaire humaine est de 120°. Celui-ci sous-entend l'immobilisation du regard de la part de l'observateur. Compte tenu de sa mobilité, pour qu'un espace de respiration soit acceptable, il est donc recommandé que cette valeur d'angle soit supérieure à 120°, de l'ordre de 160°. Ainsi, un angle minimal de 160° sans éoliennes est recommandé pour assurer une « respiration visuelle ».

Pour le projet éolien de La Crayère, dix communes ont été retenues afin d'identifier leurs espaces de respiration. Elles répondent à différents critères :

- Présence de visibilité théoriques ;
- Implantation sur le plateau essentiellement ;
- Localisation <10km du projet éolien.

Ces communes seront étudiées de nouveau dans l'analyse plus détaillée de la saturation visuelle liée aux impacts du projet.

Ainsi, pour chaque commune étudiée, les angles supérieurs à 120° sont matérialisés. Le choix a été d'identifier également à cette phase du projet les angles dont la mesure est comprise entre 90 et 120°. Dans le cas où aucun angle de plus de 90° n'est libre de toutes éoliennes, le plus grand angle dégagé a été représenté.

La superposition des angles de respiration et de la zone d'implantation potentielle autorise une première estimation de l'incidence potentielle du projet éolien sur la respiration visuelle.

En effet, si la zone d'implantation potentielle se trouve dans un angle de respiration visuelle, le projet éolien risque d'entraîner une diminution de celui-ci.

En revanche, si la zone d'implantation potentielle est en dehors du plus grand angle de respiration visuelle d'une commune, celui-ci sera préservé. Dans ce second cas, le projet peut soit s'inscrire dans un angle déjà occupé, soit agrandir un angle d'occupation existant et réduire un espace exempt de champs éoliens, bien qu'inférieur à 120°.

Ici, nous raisonnons sur l'hypothèse fictive d'une vision panoramique à 360° dégagée de tout obstacle visuel (relief, végétation, bâti...). Autrement dit, l'ensemble des parcs dans un rayon donné (10 km) est pris en compte, que le parc soit réellement visible ou non. Cette hypothèse majorante ne reflète pas la visibilité réelle des éoliennes depuis le centre du village, mais elle permet d'évaluer les espaces de respiration visuelle, sans minimiser les impacts.

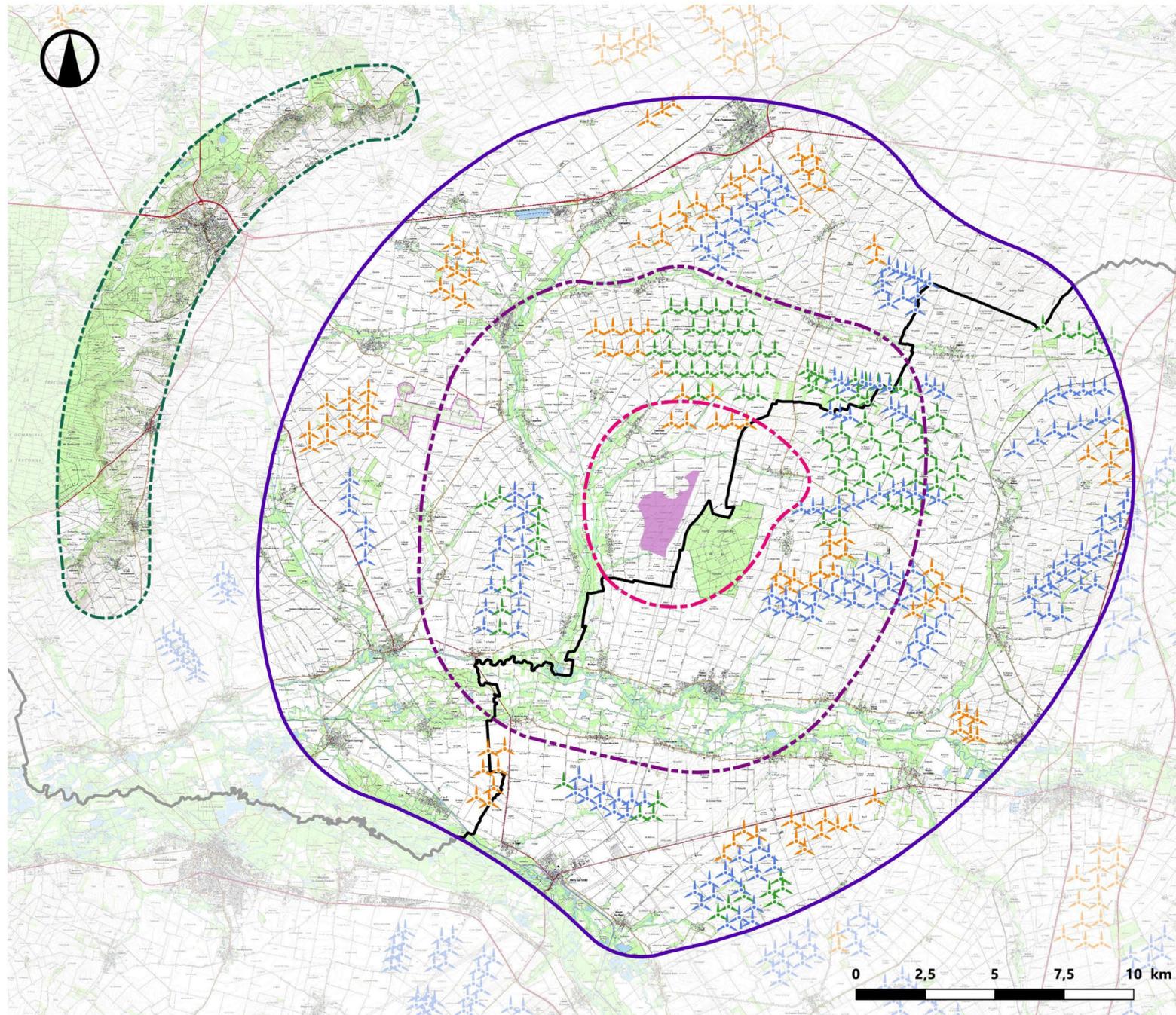
4.3.b. Analyse de la respiration visuelle et incidence du projet

Compte tenu de la présence importante de l'éolien, les respirations sont déjà faibles pour les communes environnant le projet. Aucune commune n'offre des respirations de plus de 90°. Dans la plupart des cas, il s'agit de la seule respiration. Pour la plupart des communes (7 sur 10), la zone d'implantation se situe en dehors de cette respiration, voire dans des angles déjà occupés par l'éolien. Dans ce contexte, le projet de la Crayère ne devrait pas augmenter de manière significative l'effet de saturation, surtout pour les communes de Gourgançon, de Corroy et de la Chapelle-Lasson, où la zone d'implantation potentielle se situe en arrière-plan d'autres parcs éoliens, notamment les parcs de Sud-Marne / Hauts Moulins.

En revanche, pour les bourgs de Faux-Fresnay, Salon et Courcelles, la zone d'implantation potentielle se situe en grande partie dans la zone de respiration. Ces communes devront faire l'objet d'une attention particulière lors de l'implantation pour réduire l'impact du projet.

ANGLE DE RESPIRATION	COURCEMAIN	FAUX-FRESNAY	SALON	CHAMPFLEURY	COURCELLES	BOULAGES	PLANCY-L'ABBAYE	COURGANÇON	CORROY	LA CHAPELLE-LASSON
Inférieur à 90°	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨	▨
Compris entre 90° et 120°										
Supérieur à 120°										

Fig. 27 : Tableau de synthèse des respirations



Aire d'étude éloignée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Sources : IGN 25®, DREAL Grand-Est
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Éloignée
- Côteaux de Champagne
- Rapprochée
- Immédiate

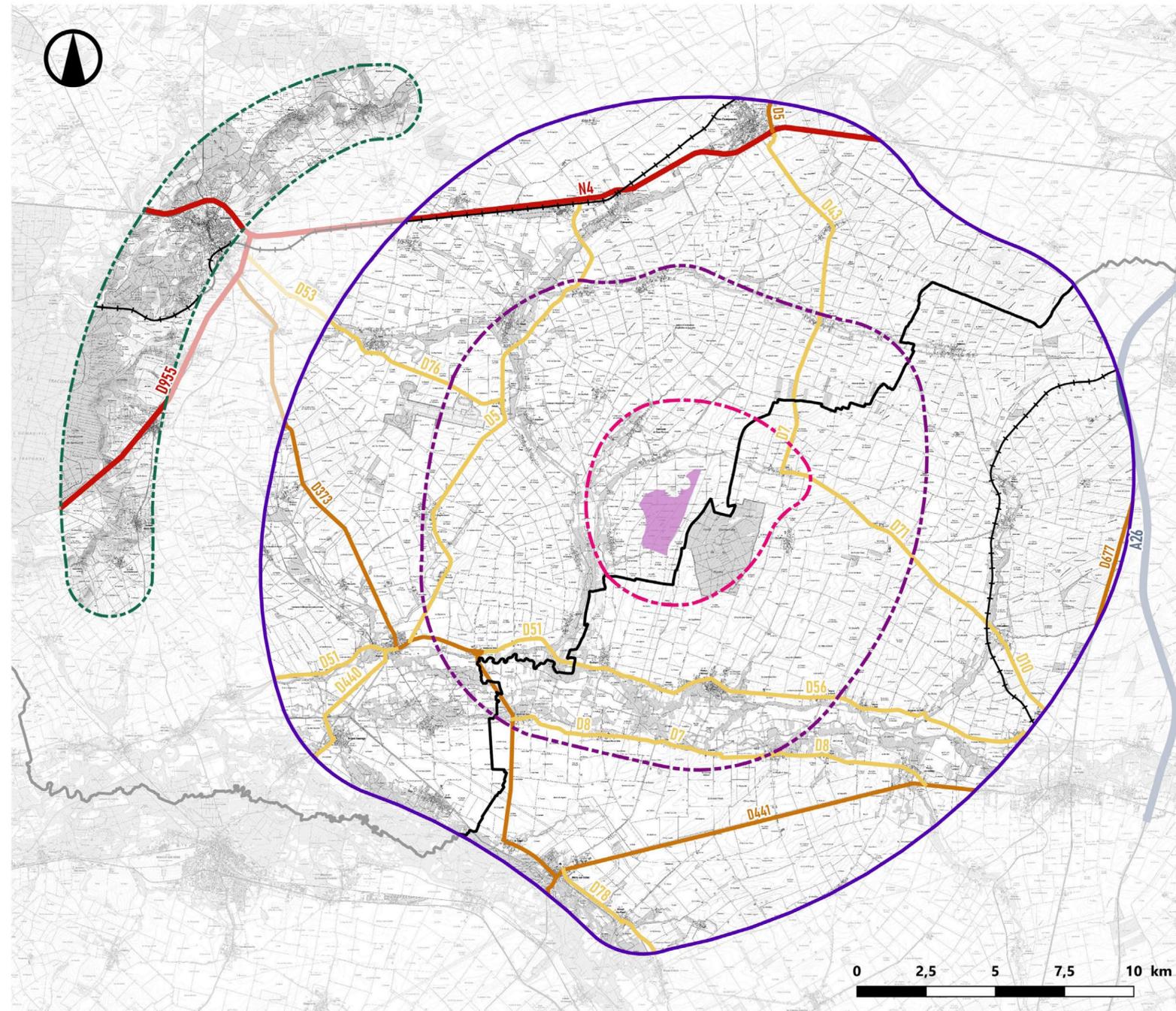
Limites départementales

Limites départementales

Parcs éoliens riverains

- En fonctionnement
- Accordés
- En instruction

5. AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE (AEE)



Axes de communication

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Sources : IGN 25®, DREAL Grand-Est
Copie et reproduction interdites

Légende

- Zone d'implantation potentielle
- Aires d'étude**
- Éloignée
- Côteaux de Champagne
- Rapprochée
- Immédiate
- Limites départementales**
- Limites départementales
- Réseau routier**
- Liaison autoroutière
- Liaison nationale
- Liaison principale
- Liaison régionale
- Réseau ferré**
- Ligne TER

5.1. Axes de communication



Fig. 28 : Vue sur l'A26

ENJEUX

L'aire d'étude éloignée est desservie par un réseau relativement peu dense d'axes routiers, au rayonnement principalement régional. Il y a en effet peu de liaisons nationales (la N4 et la D955 au nord et dans les Coteaux de Champagne), et une seule liaison de type autoroutier à l'extrême est de l'aire d'étude (A26). Si le sud et l'ouest de l'aire d'étude sont globalement couverts, la partie est de l'aire d'étude est très peu desservie et donc globalement peu fréquentée. L'enjeu est donc globalement faible.

SENSIBILITÉS

Les axes de communication de l'aire d'étude éloignée sont globalement peu sensibles. En effet, si les plaines de Champagne offrent des paysages très ouverts et donc sensibles à l'implantation de l'éolien, les axes de communication y sont globalement peu nombreux, et suivent souvent des vallées secondaires et des vallons, comme la N4 entre la Fère-Champenoise et Connantré, la D373 ou la D441. Depuis les axes situés sur les hauteurs, comme la D677, ou dans les espaces moins isolés par le relief, comme la N4 entre Connantré et Sézanne, la distance cumulée aux ondulations naturelles du terrain limitera fortement les vues, réduisant ainsi la sensibilité.

Depuis les Coteaux de Champagne, les routes dominant les vignobles, comme la D955, la D453 ou la D39 (deux liaisons locales à enjeux très faibles) offrent de larges vues dégagées sur la Champagne Crayeuse et, par extension, sur la zone d'implantation potentielle. Depuis ces axes, les vues seront presque certaines, mais globalement atténuées par la distance, ainsi que par la présence déjà importante du motif éolien qui va limiter la mutation paysagère générée par le parc.

Les axes de communication des vallées de la Seine et de l'Aube profitent d'un relief marqué et d'une végétation importante, qui limitent fortement les vues en direction des plaines de Champagne et par extension vers la zone d'implantation potentielle. Leur sensibilité à cette distance est nulle.



Fig. 29 : Vue depuis la N4 au sud-ouest de Fère-Champenoise



Fig. 32 : Vue sur la D441 au Sud-ouest de Pouan-les-Vallées



Fig. 36 : Vue sur la D43 vers Fère-Champenoise



Fig. 39 : Vue depuis la D43



Fig. 30 : Vue sur la D373



Fig. 33 : Vue depuis la D373



Fig. 37 : Vue depuis la D677



Fig. 31 : Vue depuis la D8 en sortie de Bessy



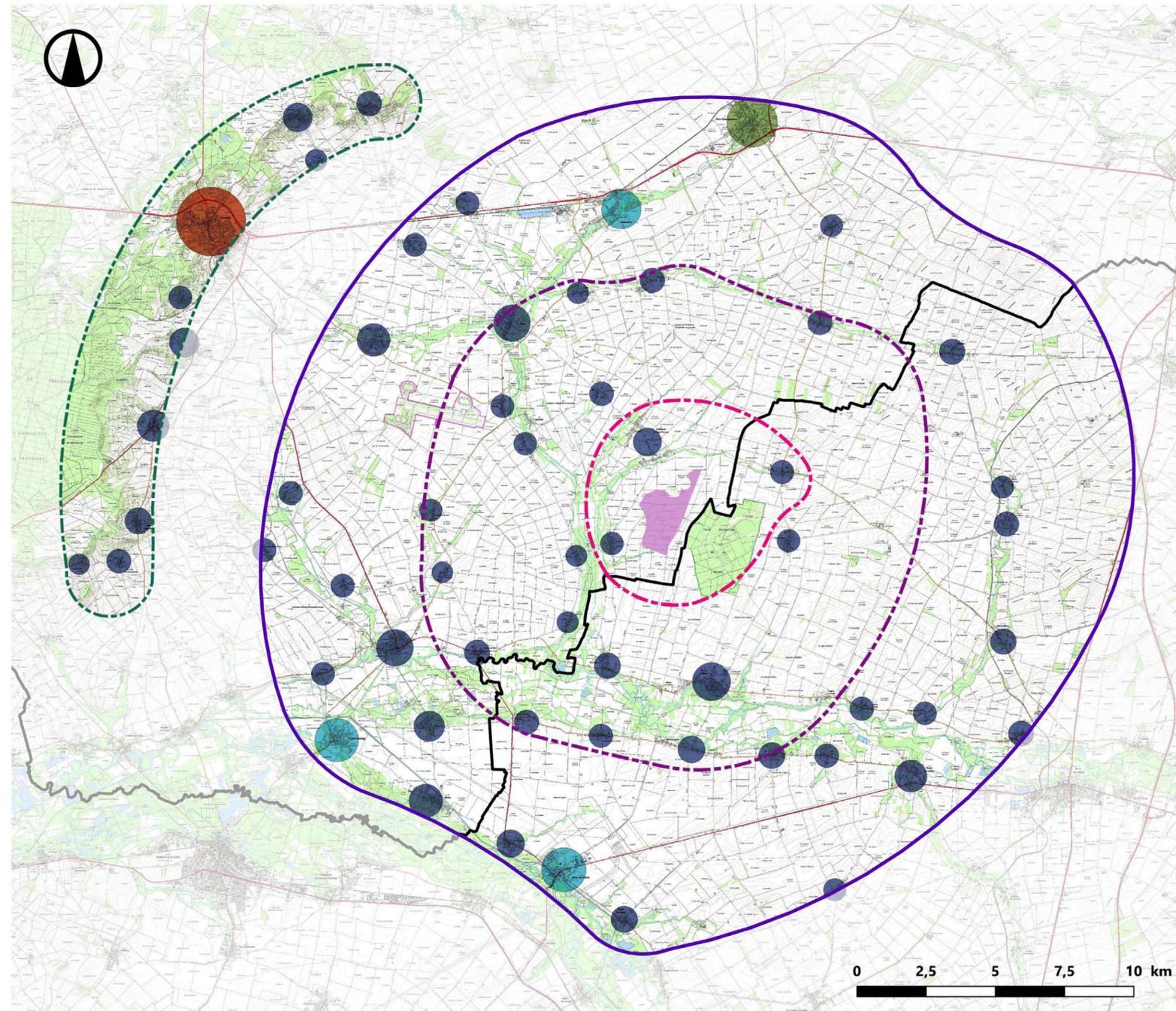
Fig. 34 : Vue depuis la D51 en sortie d'Anglure



Fig. 38 : Vue depuis la D10

NOM AXE	ENJEU	SENSIBILITÉ
A26	TRÈS FORT	TRÈS FAIBLE
N4	FORT	FAIBLE
D955	FORT	TRÈS FAIBLE
D373	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE
D441	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE
D677	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE
D10	FAIBLE	TRÈS FAIBLE
D43	FAIBLE	TRÈS FAIBLE
D76	FAIBLE	FAIBLE
D51	FAIBLE	NULLE
D78	FAIBLE	NULLE
D8	FAIBLE	NULLE
D56	FAIBLE	NULLE

Fig. 35 : Tableau de synthèse des axes principaux de l'aire d'étude éloignée



Bourgs et lieux de vie

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Avril 2021

Sources : IGN 25®, INSEE
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Éloignée
- Côteaux de Champagne
- Rapprochée
- Immédiate

Limites départementales

Limites départementales

Population (la taille du cercle est proportionnelle au nombre d'habitants)

- 0 - 1000
- 1000 - 2000
- 2000 - 3000
- 3000 - 4000
- 4000 - 5000



5.2. Bourgs et lieux de vie

ENJEUX

Avec une population de 18 777 habitants en 2018 et une densité moyenne de 28,7 habitants par km², l'aire d'étude éloignée se situe en dessous des moyennes nationales, régionales et départementales en ce qui concerne la population (respectivement 120 habitants par km², 97 habitants par km², 69,6 habitants par km² pour la Marne et 51,6 habitants par km² pour l'Aube). L'aire d'étude éloignée est donc globalement peu peuplée, et l'essentiel des lieux de vie sont de petites communes rurales de moins de 500 habitants. 5 communes dépassent toutefois les 1000 habitants et regroupent à elles seules plus de 58% de la population de l'aire d'étude éloignée :

- **Sézanne** (4756 habitants), constitue la principale commune de l'aire d'étude éloignée (élargie aux Coteaux de Champagne) tant en termes de nombre d'habitants que de rayonnement culturel et social. D'un point de vue paysage, la commune est homologuée en tant que Petite Cité de caractère, fait partie de la mission Coteaux, Maisons et Caves de Champagne, et accueille deux projets récompensés par une Victoire du Paysage (or en 2008 et argent en 2014). Ce contexte et le rayonnement des Coteaux de Champagne génère un enjeu fort sur cette commune.
- **La Fère-Champenoise** (2152 habitants) est la principale ville de l'aire d'étude éloignée hors coteaux de Champagne. Si elle ne profite pas du même rayonnement que Sézanne, elle fait partie des communes importantes de Champagne Crayeuse, et présente un intérêt patrimonial lié à la Grande Guerre, et notamment à la bataille de la Marne dont elle a été un des centres. Son enjeu est donc modéré.
- Les communes de **Méry-sur-Seine** (1522 habitants), **Saint-Just-Sauvage** (1437 habitants) et **Connantre** (1060 habitants) font partie des communes « structurantes » de l'aire d'étude éloignée, mais ne présentent pas de contraintes paysagères particulières. Leur enjeu est faible.

SENSIBILITÉS

Les lieux de vie de l'aire d'étude éloignée sont globalement peu sensibles vis-à-vis du projet de la Crayère. Les communes de la Plaine de Champagne, y compris Connantre et Fère-Champenoise, profitent d'une topographie avantageuse, qui les isole et limite les communications visuelles avec les paysages environnants. Ainsi, la vallée de l'Herbissonne à l'est, celles du Canal Choisel et des Auges à l'ouest et enfin celle de la Vauve au nord vont limiter les vues depuis presque toutes les communes de Champagne. Les principales communes profitent également d'un bâti dense et continu, qui limite les vues depuis les centres villageois.

Les communes des vallées de l'Aube et de la Seine profitent également d'un relief naturel mais également d'une végétation dense et très présente, qui suffira à cette distance à fermer les vues en direction de la zone d'implantation potentielle.

Les communes de la Cuesta d'Ile-de-France seront plus sensibles : certaines, comme Broyes ou Allemant, dominent la plaine et offrent de larges fenêtres de perception vers la Champagne Crayeuse. Leur sensibilité reste toutefois faible au regard de la distance qui les sépare de la zone d'implantation potentielle. Quant à Sézanne, elle profite de sa situation au cœur d'un cirque, niché au pied des coteaux, ainsi que d'un bâti très dense et haut qui fermera toutes les vues en direction du projet.



© ATER Environnement, 2021

Fig. 40 : Vue sur le centre ancien de Sézanne

NOM	POPULATION (INSEE 2018)	DISTANCE À LA ZIP	ENJEUX	SENSIBILITÉ
COMMUNES DE LA VALLÉE DE LA SUPERBE - OUEST				
SÉZANNE	4756	18,6	FORT	TRÈS FAIBLE
LA FÈRE-CHAMPENOISE	2152	11,8	MODÉRÉ	TRÈS FAIBLE
MÉRY-SUR-SEINE	1522	12,0	FAIBLE	NULLE
SAINT-JUST-SAUVAGE	1437	12,7	FAIBLE	NULLE
CONNANTRE	1060	9,9	FAIBLE	TRÈS FAIBLE
COMMUNES DES PLAINES DE CHAMPAGNE (11 COMMUNES)	1896	9,9	TRÈS FAIBLE	TRÈS FAIBLE
COMMUNES DES VALLÉES DE L'AUBE ET DE LA SEINE (13 COMMUNES)	3938	8,9	TRÈS FAIBLE	NULLE
COMMUNES DE LA CUESTA D'ILE DE FRANCE (9 COMMUNES)	2016	17,4	TRÈS FAIBLE	FAIBLE

Fig. 41 : Tableau de synthèse des bourgs de l'aire d'étude éloignée



Fig. 42 : Vue sur le cirque de Sézanne depuis la D49



Fig. 47 : Vue depuis la sortie sud-est de Connantre



Fig. 50 : Vue depuis la sortie sud-est de Gaye



Fig. 43 : Vue sur Fère-Champenoise depuis la D9



Fig. 45 : Vue depuis la sortie sud de Fère-Champenoise



Fig. 48 : Vue depuis la sortie ouest de Semoine



Fig. 51 : Vue depuis l'entrée nord-est d'Herbisse



Fig. 44 : Vue depuis la sortie nord de Méry-sur-Seine



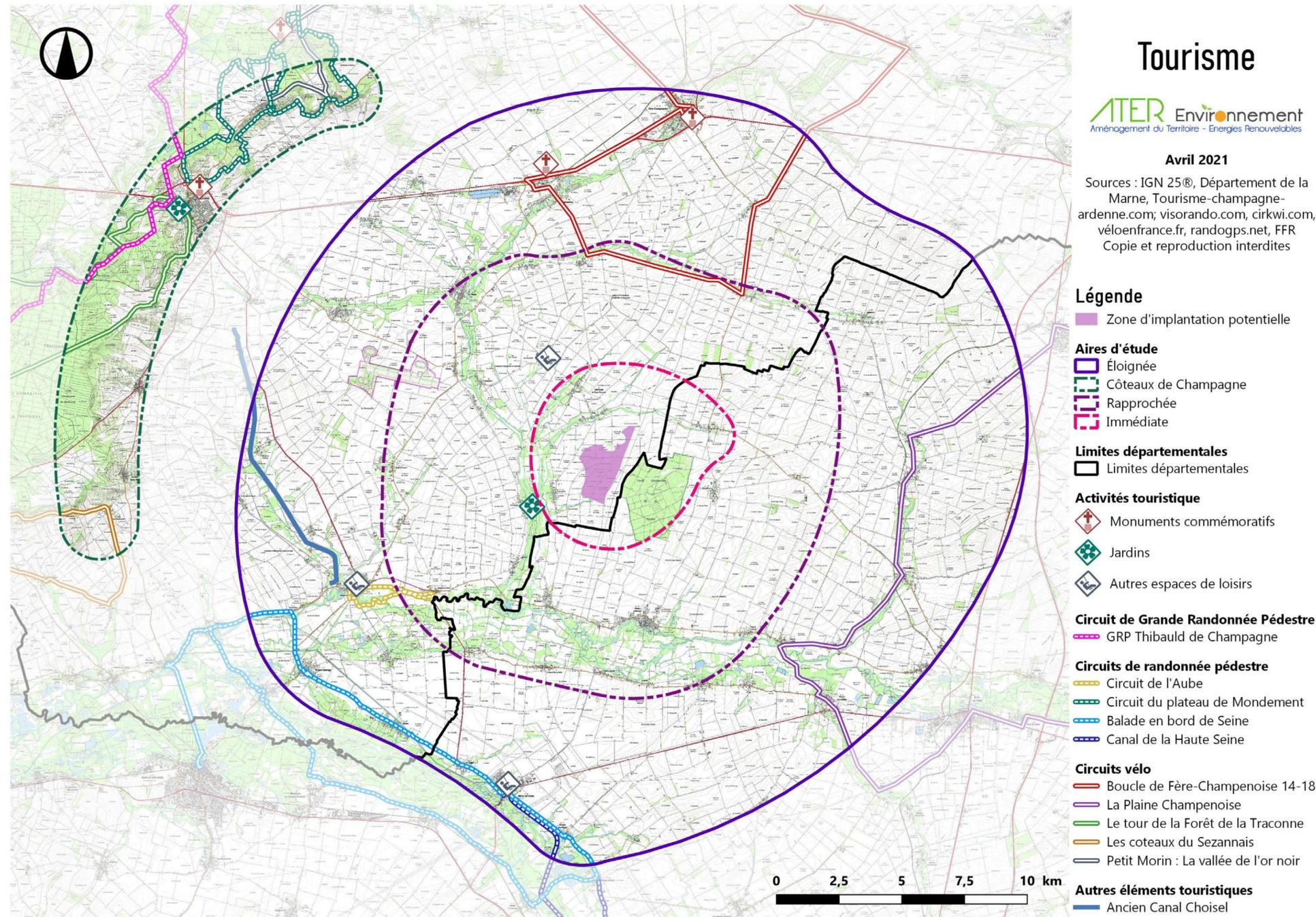
Fig. 46 : Vue depuis la sortie est de Saint-Just-Sauvage



Fig. 49 : Vue depuis Allemant



Fig. 52 : Vue depuis la sortie nord de Pouan-les-Vallées



5.3. Tourisme

ENJEUX

L'offre touristique dans l'aire d'étude éloignée est assez peu fournie. Seuls 9 sentiers de randonnée sont inventoriés, dont un sentier de grande randonnée pédestre, ainsi que 5 sites touristiques, en comptant les cimetières militaires de La Fère-Champenoise et Connantre. Toutefois, bien que peu nombreux, les sentiers couvrent une grande partie de l'aire d'étude éloignée, et ont un rayonnement régional grâce à la communication sur le site internet de l'Office de Tourisme de Sézanne et sa région. Les Coteaux de Champagne, dont le rayonnement est international, contribuent également à la valorisation de ces sites touristiques. L'enjeu est donc modéré.

SENSIBILITÉS

La plupart des sentiers de randonnées de l'aire d'étude sont peu sensibles. La grande majorité d'entre eux évoluent dans les vallées de l'Herbissonne, de l'Aube ou de la Seine, ou dans la forêt de la Traconne comme le circuit de Grande Randonnée pédestre Thibauld de Champagne. Seule la Boucle de la Fère-Champenoise, du Circuit du plateau de Mondement ou une partie du Tour de la Forêt de la Traconne, qui traversent respectivement les Plaines de Champagne Crayeuse et les vignobles de Champagne, offrent ainsi de larges vues dégagées en direction de la zone d'implantation potentielle. Toutefois, à cette distance, les vues seront faibles et atténuées par le relief ondulant des plaines de Champagne, ainsi que par le motif éolien : les parcs de Sud-Marne/Hauts-Moulins venant régulièrement en premier plan du projet de la Crayère.

La sensibilité globale des itinéraires de randonnée est donc faible.

LIEU TOURISTIQUE	ENJEU	SENSIBILITÉ
GRP THIBAUD DE CHAMPAGNE	FORT	NULLE
CIRCUIT DE L'AUBE	MODÉRÉ	NULLE
CIRCUIT DU PLATEAU DE MONDEMENT	MODÉRÉ	FAIBLE
BALADE EN BORD DE SEINE	MODÉRÉ	NULLE
CANAL DE LA HAUTE SEINE	MODÉRÉ	NULLE
BOUCLE DE LA FÈRE CHAMPENOISE 14-18	MODÉRÉ	FAIBLE
CIRCUIT DE LA PLAINE CHAMPENOISE	MODÉRÉ	FAIBLE
TOUR DE LA FORÊT DE LA TRACONNE	MODÉRÉ	FAIBLE
CIRCUITS DES COTEAUX DU SEZANNAIS	MODÉRÉ	FAIBLE
CIRCUIT DU PETIT MORIN : LA VALLÉE DE L'OR NOIR	MODÉRÉ	FAIBLE

Fig. 53 : Tableau de synthèse des principaux itinéraires de randonnée de l'aire d'étude éloignée



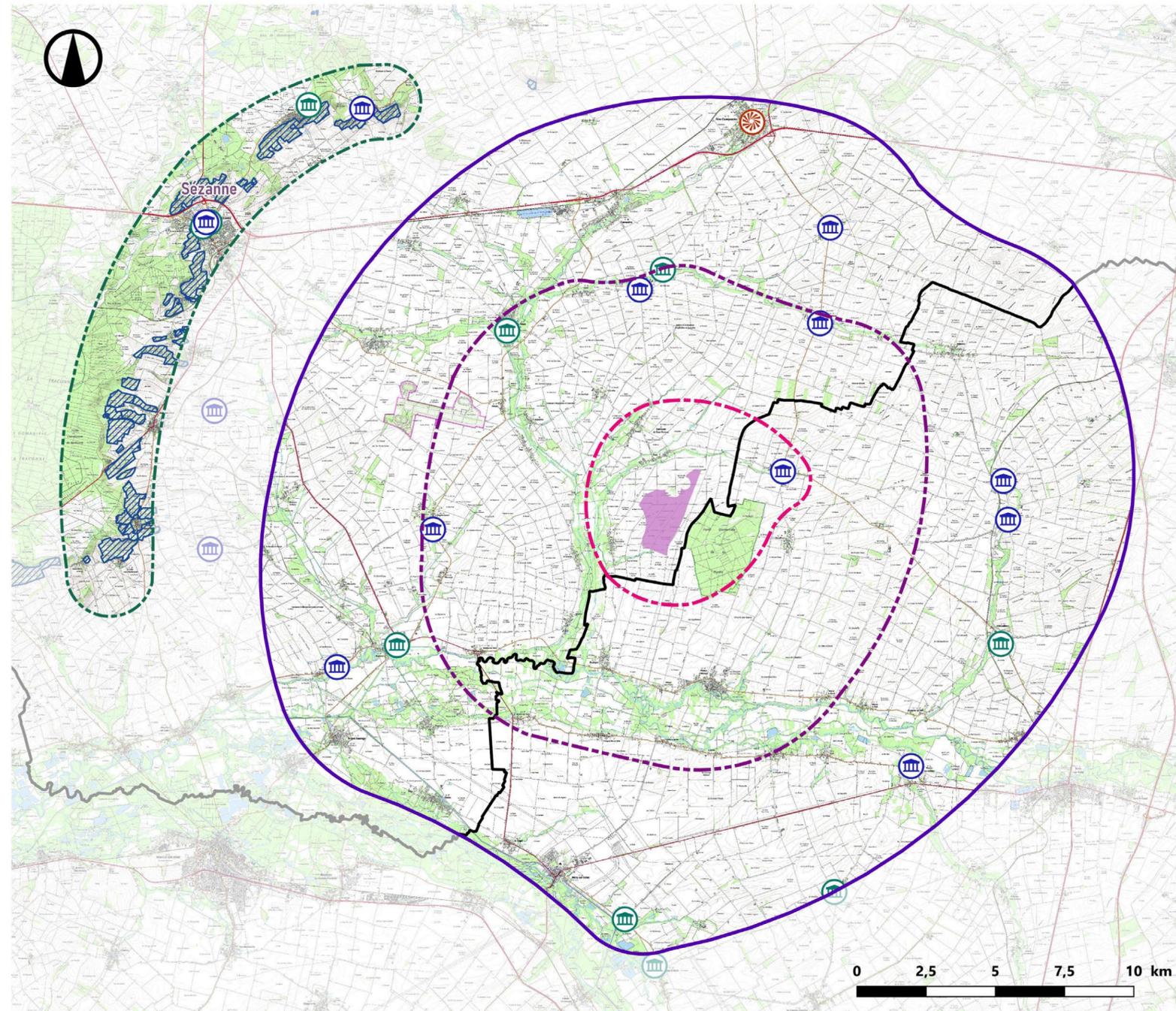
Fig. 54 : Depuis depuis le Circuit du plateau de Mondement



Fig. 55 : Depuis la Balade en bord de Seine



Fig. 56 : Vue depuis la Boucle de La Fère-Champenoise 14-18



Patrimoine



Avril 2021

Sources : IGN 25®, UNESCO, Atlas des Patrimoines
Copie et reproduction interdites

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Éloignée
- Côteaux de Champagne
- Rapprochée
- Immédiate

Limites départementales

- Limites départementales

Patrimoine mondial de l'UNESCO

- Coteaux de Champagne

Monuments Historiques

- Classés (au moins partiellement)
- Inscrits (au moins partiellement)

Sites

- Classé

Sites patrimoniaux remarquables (SPR)

Séz. Commune accueillant un SPR

5.4. Patrimoine architectural et paysager

ENJEUX

Avec 9 monuments historiques et un seul site classé (abattu en 1955), le contexte patrimonial de l'aire d'étude éloignée est peu fourni par rapport à sa surface. Il est de surcroît peu diversifié, puisqu'il s'agit essentiellement d'églises. L'enjeu patrimonial est globalement faible.

L'enjeu se concentre en réalité sur les Côteaux de Champagne qui réunissent, en plus des coteaux inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO, 6 monuments historiques et 2 sites protégés, ainsi qu'un Site Patrimonial remarquable. Dans ce secteur, profitant d'un rayonnement international, l'enjeu patrimonial est très fort.

Compte tenu de cet écart d'enjeux entre le coteau et la plaine, ainsi que de la patrimonialisation au titre de l'UNESCO des Côteaux de Champagne, ces derniers feront l'objet d'un focus indépendant.

SENSIBILITÉS

Comme détaillé dans le tableau ci-dessous, l'immense majorité des monuments historiques de l'aire d'étude éloignée (hors Côteaux de Champagne) se situe au fond des vallées, dans des cadres urbains et/ou végétaux denses. Ils ne communiquent donc jamais visuellement avec les grands paysages de Champagne Crayeuse. L'Église Saint-Sébastien d'Euvy et l'église Saint-Laurent de Premierfait, situées dans les plaines, au cœur de bourgs peu denses, font office d'exception. Toutefois, à cette distance, le relief ondulé de la Champagne Crayeuse et leur position en dépression seront suffisants pour réduire fortement, voire masquer entièrement le projet de la Crayère.

MONUMENTS	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (KM)	DESCRIPTION	SENSIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE					
Eglise Saint-Sulpice et Saint-Antoine	Inscrit	Anglure	9,6	Inscrit dans un écrin dense et continu de coeur de bourg, dans la Vallée de l'Aube végétalisée	NULLE
Eglise Saint-Sébastien	Classé	Euvy	10,0	Situé dans un bourg peu dense, en pied de coteau orienté sud-est (projet au sud-ouest)	TRÈS FAIBLE
Eglise de l'Assomption de la Vierge	Classé	Villiers-Herbisse	10,9	Inscrit dans un écrin bâti peu dense mais végétalisé, au fond de la vallée de l'Herbissonne	NULLE
Eglise de l'Assomption de la Vierge	Classé	Herbisse	11,2	Inscrit dans un écrin bâti peu dense mais végétalisé, au fond de la vallée de l'Herbissonne	NULLE
Eglise Saint-Pierre	Classé	Pouan-les-Vallées	11,7	Situé en coeur de bourg, dans un écrin végétal important, au pied du coteau sud de la vallée de l'Aube	NULLE
Tumulus	Classé	Baudement	11,9	Inscrit dans un écrin bâti peu dense mais végétalisé, dans la Vallée de l'Aube végétalisée	NULLE
Eglise les Cinq-Plaies-du-Christ	Partiellement inscrit	Allibaudières	12,4	Inscrit dans un écrin bâti peu dense mais fortement végétalisé, au fond de la vallée de l'Herbissonne	NULLE
Eglise de la Nativité de la Vierge	Inscrit	Droupt-Sainte-Marie	13,3	Inscrit dans un écrin dense et continu de coeur de bourg, au pied du coteau nord-est de la Vallée de la Seine	NULLE
Eglise Saint-Laurent	Inscrit	Prémierfait	13,7	Situé dans un bourg peu dense, dans une dépression	NULLE

Fig. 58 : Tableau de synthèse des Monuments historiques de l'aire d'étude éloignée

SITE	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (KM)	DESCRIPTION	SENSIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE ÉLOIGNÉE					
Arbre de la Liberté	Classé	Fère-Champenoise	12,8	Abattu en 1955	NULLE

Fig. 59 : Tableau de synthèse des sites protégés de l'aire d'étude éloignée



Fig. 60 : Église Saint-Sulpice et Saint Antoine - Anglure



Fig. 62 : Église de l'Assomption de la Vierge - Villiers-Herbisse



Fig. 64 : Église de l'Assomption de la Vierge - Herbisse



Fig. 67 : Église Saint-Laurent - Prémierfait



Fig. 65 : Église de la Nativité de la Vierge - Droupt-Sainte-Marie



Fig. 61 : Tumulus - Baudement



Fig. 63 : Église Saint-Sébastien - Euvy



Fig. 66 : Église-Saint-Pierre - Pouan-les-Vallées



Fig. 68 : Église des Cinq-Plaies-du-Christ - Allibaudières



© ATER Environnement, 2021

Fig. 69 : Mail - Sézanne



© ATER Environnement, 2021

Fig. 73 : Vue depuis les Coteaux d'Allemant



© ATER Environnement, 2021

Fig. 70 : Maison - Sézanne



© ATER Environnement, 2021

Fig. 71 : Ancienne Tuilerie - Broyes



© ATER Environnement, 2021

Fig. 72 : Église Saint-Rémi - Allemant



© ATER Environnement, 2021

Fig. 74 : Puits du XVIème Siècle - Sézanne



© ATER Environnement, 2021

Fig. 75 : Église Saint-Denis - Sézanne



© ATER Environnement, 2021

Fig. 76 : Marché Couvert - Sézanne



5.5. Patrimoine : Focus sur les Coteaux, Maisons et Caves de Champagne

SENSIBILITÉS

La sensibilité des éléments de patrimoine des Coteaux de Champagne va en grande partie dépendre de leur position. Les monuments et sites de Sézanne, s'intègrent dans un cadre urbain dense et haut, dans un bourg lui-même situé en fond de vallon. Aussi, ils ne communiqueront pas visuellement avec les paysages environnants, et encore moins avec la zone d'implantation potentielle.

L'ancienne Tuilerie de Broyes et l'église Saint-Rémi d'Allemant seront en revanche plus sensibles. Elles ne s'intègrent pas dans des cadres bâtis denses et offrent des fenêtres de perceptions, voire des vues sur les grandes plaines de Champagne. Leur sensibilité est toutefois relativement faible : la distance qui les sépare de la zone d'implantation du projet, comprise entre 17 et 19 km, diminue fortement la présence visuelle des éoliennes.

Outre les monuments, sites et SPR, c'est surtout les paysages des vignobles qui font toute la Valeur Universelle exceptionnelle des Coteaux de Champagne. En termes de vues entrantes, les sensibilités sont globalement faibles : compte tenu de la distance, le coteau sera très peu perceptible dans les scènes où le projet sera clairement prégnant. En revanche, depuis les Coteaux, la vue imprenable et caractéristique depuis les vignobles offre des perspectives exceptionnelles sur la zone d'implantation potentielle. Au Sud de Vindey (Vignobles de Fontaine-Denis-Nuisy, de Barbonne-Fayel, etc) la zone d'implantation du projet de la Crayère s'implante à l'arrière-plan du parc construits des Hauts-Moulins de la Chapelle-Lasson. Le projet sera donc peu perceptible et ne modifiera pas la structure du motif éolien. En revanche, à partir de Vindey (vignobles de Sézanne, de Broyes et d'Allemant), la zone d'implantation potentielle forme un trait de liaison entre le parc de Sud-Marne et le parc des Hauts Moulins. La prégnance visuelle attendue des éoliennes sera toutefois faible. Leur hauteur apparente ne sera que d'environ 0,5° sur l'horizon, soit une hauteur apparente similaire à celle des éoliennes des Hauts Moulins à la Chapelle-Lasson, et bien moindre que celle du projet accordé de Sud Marne, situé en partie dans l'aire d'exclusion associée aux Coteaux de Champagne, malgré la hauteur de ce dernier à 200m.

MONUMENTS	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (KM)	DESCRIPTION	SENSIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE DES COTEAUX DE CHAMPAGNE					
Eglise Saint-Rémi	Classé	Allemant	17,4	Domine la plaine de Champagne Crayeuse, mais est éloigné du projet.	FAIBLE
Marché couvert	Partiellement inscrit	Sézanne	18,6	Inscrit dans un écrin très dense, haut et continu de coeur de ville	NULLE
Ancienne tuilerie	Partiellement inscrit	Broyes	18,7	Situé en sortie de bourg, domine la Champagne Crayeuse, mais est éloigné du projet	FAIBLE
Eglise Saint-Denis	Classé	Sézanne	18,7	Inscrit dans un écrin très dense, haut et continu de coeur de ville	NULLE
Maison, 3 place du Champ-Benoist	Partiellement inscrit	Sézanne	18,7	Inscrit dans un écrin très dense, haut et continu de coeur de ville	NULLE
Puits du XVIème siècle	Classé	Sézanne	18,7	Inscrit dans un écrin très dense, haut et continu de coeur de ville	NULLE

Fig. 77 : Tableau de synthèse des Monuments historiques de l'aire d'étude des Coteaux de Champagne

SITE	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (KM)	DESCRIPTION	SENSIBILITÉ
AIRE D'ÉTUDE DES COTEAUX DE CHAMPAGNE					
Mail	Classé	Sézanne	18,4	Inscrit dans un écrin très dense, haut et continu de coeur de ville	NULLE
Centre Ancien	Inscrit	Sézanne	18,4	Inscrit dans un écrin très dense, haut et continu de coeur de ville	NULLE

Fig. 78 : Tableau de synthèse des sites protégés de l'aire d'étude des Coteaux de Champagne

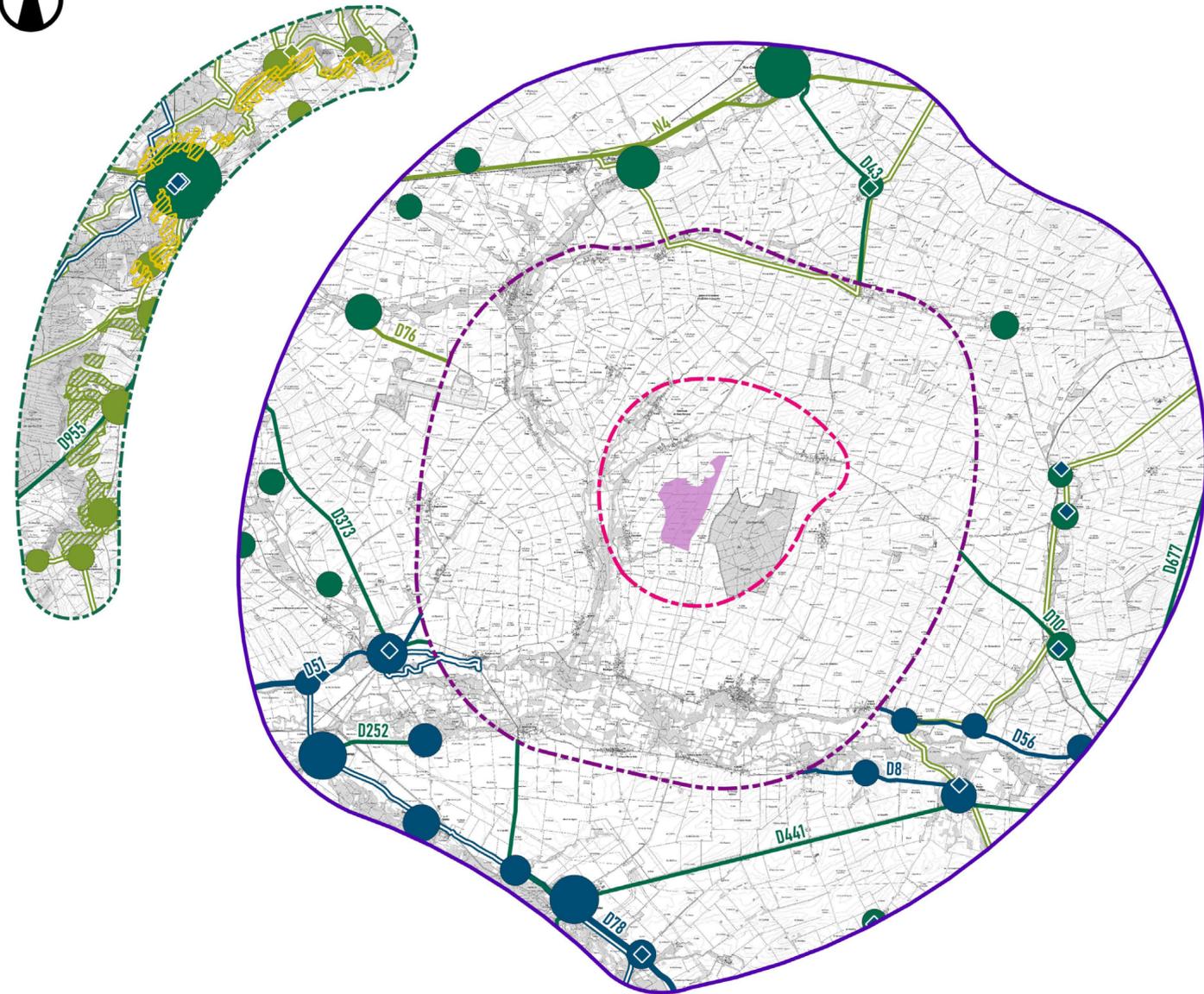
VIGNOBLES	PROTECTION	COMMUNE	DISTANCE (KM)	DESCRIPTION	SENSIBILITÉ
Coteaux sud du Sézannais	UNESCO	Fontaine-Denis-Nuisy, Barbonne Fayel	19 à 21	Vue plongeante vers les plaines de Champagne Crayeuse, projet à l'arrière-plan du parc des Hauts Moulins	FAIBLE
Coteaux nord du Sézannais	UNESCO	Sézanne, Broyes, Allemant	17 à 21	Vue plongeante vers les plaines de Champagne Crayeuse, zone d'implantation potentielle entre les parcs de Sud Marne et des Hauts Moulins	MODÉRÉE

Fig. 79 : Tableau de synthèse des Vignobles UNESCO de l'aire d'étude des Coteaux de Champagne

SPR	NATURE	COMMUNE	DISTANCE (KM)	DESCRIPTION	SENSIBILITÉ
Centre, gare, faubourgs et cimetière	AVAP	Sézanne	18,3	Centre-ville au bâti très dense et haut, situé dans un vallon.	NULLE

Fig. 80 : Tableau de synthèse des sites patrimoniaux remarquables de l'aire d'étude des Coteaux de Champagne

5.6. Synthèse des enjeux et des sensibilités



Sensibilités Aire d'étude éloignée

ATER Environnement
Aménagement du Territoire - Energies Renouvelables

Mai 2021

Sources : IGN 25®, DREAL Grand-Est,
INSEE, Offices du tourisme, Atlas des
Patrimoine, UNESCO

Légende

Zone d'implantation potentielle

Aires d'étude

- Éloignée
- Côteaux de Champagne
- Rapprochée
- Immédiate

Sensibilité des axes de communication

- Nulle
- Très Faible
- Faible

Sensibilités des lieux de vie

- Nulle
- Très Faible
- Faible

Sensibilité des sentiers touristiques

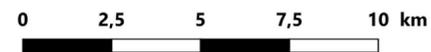
- Nulle
- Faible

Sensibilité des monuments historiques

- Nulle
- Très Faible
- Faible

Sensibilité des Côteaux de Champagne

- Faible
- Modérée



Malgré leur ouverture importante, les axes de communication de l'aire d'étude éloignée sont peu sensibles. Préservés par les buttes de la Champagne Crayeuse, ils ne présentent que des vues ponctuelles et limitées. Seule la D39 pourrait présenter une sensibilité, mais la distance importante rend la sensibilité globalement faible.



Préservés par le relief et la végétation, les bourgs de l'aire d'étude éloignée ne présentent pas de sensibilité particulière. La seule vigilance concerne les bourgs de sommet de la Cuesta d'Île-de-France. Néanmoins la sensibilité reste faible compte tenu de la distance. L'enjeu est donc faible.



Bien que des vues soient possibles compte tenu du profil très ouvert des circuits de randonnée, celles-ci seront très faibles. En effet la distance, mais également le relief alternant buttes et vallons vont permettre de limiter la présence du futur parc, voire localement de le dissimuler complètement. L'enjeu est donc faible.



Localisés pour la plupart en centre-bourgs, les monuments historiques sont préservés par leur écran urbain. Les Coteaux de Champagne présenteront des vues, mais celles-ci seront très réduites compte tenu de la distance. L'enjeu est donc faible.

Par son caractère très rural, peu peuplé et peu desservi, l'aire d'étude éloignée accueille peu d'enjeux paysagers majeurs. La plupart étant concentrés au niveau de la Cuesta d'Île-de-France et des Coteaux de Champagne.

De manière générale, l'ouverture importante des paysages de Champagne Crayeuse est compensée à cette distance par les ondulations naturelles du relief, qui limitent les vues lointaines. Les vallées accueillent la grande majorité des bourgs, limitant ainsi les communications visuelles vers les vallées. Les Coteaux de Champagne, qui dominent les plaines de Champagne Crayeuse, offrent de larges vues dégagées. Toutefois, la distance et la présence de l'éolien limitent la sensibilité.